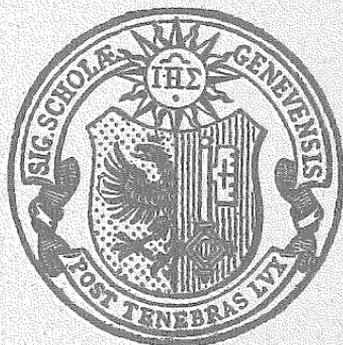


UNIVERSITÉ DE GENÈVE  
SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



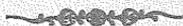
PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'HIVER 1929-30

Ouverture : 15 Octobre 1929 — Clôture : 22 Mars 1930

Les cours commencent le Vendredi 25 Octobre 1929



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1929

## TABLE DES MATIÈRES

|   | Pages |
|---|-------|
| Faculté des Sciences . . . . .                                  | 3     |
| Faculté des Lettres. . . . .                                    | 16    |
| Faculté des Sciences Economiques et Sociales . . . . .          | 31    |
| Institut des Hautes Etudes Commerciales . . . . .               | 38    |
| Faculté de Droit. . . . .                                       | 41    |
| Faculté de Médecine . . . . .                                   | 47    |
| Institut Dentaire . . . . .                                     | 58    |
| Faculté de Théologie . . . . .                                  | 61    |
| —   |       |
| Prix universitaires . . . . .                                   | 65    |
| Fonds universitaires . . . . .                                  | 77    |
| Renseignements généraux . . . . .                               | 79    |
| Caisse d'assurance. . . . .                                     | 83    |
| Adresses de MM. les Professeurs et Privat-<br>Docents . . . . . | 85    |

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

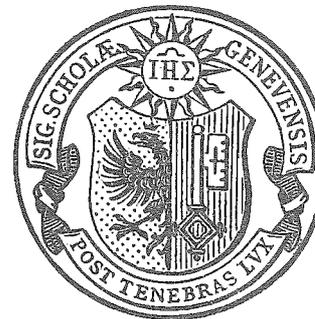
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

**N.-B.** — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

## UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



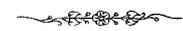
## PROGRAMME DES COURS

DU

### SEMESTRE D'HIVER 1929-30

Ouverture : 15 Octobre 1929 — Clôture : 22 Mars 1930

Les cours commencent le Vendredi 25 Octobre 1929



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, ROND-POINT DE PLAINPALAIS, 3

1929

2000 ex. VII. 29.

**PRIX : 1 FRANC.**

Ouverture du semestre d'hiver : le 15 octobre 1929 ; clôture : le 22 mars 1930.

Les examens auront lieu du 15 au 24 octobre 1929.

Les cours commencent le vendredi 25 octobre. Ils sont interrompus du 23 décembre au 4 janvier inclusivement.

*Le Bureau du Sénat, pour les années 1928-1930, est composé de.*

MM. Charles WERNER, Recteur ;  
Henri FEHR, Vice-Recteur ;  
Jean-Alfred VEYRASSAT, Secrétaire du Sénat ;

*et de*

MM. Eugène PITTARD, Doyen de la Faculté des Sciences ;  
Victor MARTIN, Doyen de la Faculté des Lettres ;  
Edouard FOLLIET, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;  
Albert RICHARD, Doyen de la Faculté de Droit ;  
Maurice ROCH, Doyen de la Faculté de Médecine ;  
Eugène CHOISY, Doyen de la Faculté de Théologie.

# UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## SEMESTRE D'HIVER 1929-1930

### FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Eugène PITTARD, Doyen.

|   | Salle    |
|---|----------|
| M. Henri Fehr, prof. ord.   |          |
| <i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>                                 | 3 h. 20. |
| Lundi, à 9 heures ; jeudi, de 9 à 11 heures.                                  |          |
| <i>Conférences d'algèbre et de géométrie.</i>                                 | 2 h. 20. |
| Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.                                 |          |
| <i>Exercices pratiques.</i>   | 2 h. 20. |
| Mercredi, de 17 à 19 heures.  |          |
| <i>Séminaire de mathématiques.</i>  | 1 h. 55. |
| Mercredi, à 11 heures.  |          |
| <i>Géométrie supérieure.</i>  | 2 h. 20. |
| Vendredi, de 17 à 19 heures.  |          |
| <i>Colloque mathématique (avec MM. les prof. MIRIMANOFF et WAVRE).</i>        |          |
| M. Rolin Wavre, prof. ord.  |          |
| <i>Calcul différentiel et intégral.</i>                                       | 3 h. 20. |
| Jeudi, à 11 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.                              |          |
| <i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>                          | 2 h. 20. |
| Lundi, de 17 à 19 heures.   |          |
| <i>Mécanique rationnelle.</i>   | 3 h. 20. |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.   |          |
| <i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>                                    | 2 h. 20. |
| Mardi, de 14 à 16 heures.   |          |
| M. Dmitry Mirimanoff, prof. extr.   |          |
| <i>Calcul des probabilités.</i>   | 1 h. 20. |
| Jeudi, à 14 heures.   |          |
| <i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des fonctions elliptiques.</i> | 2 h. 20. |
| Lundi et mardi, à 16 heures.  |          |

|  |      |  |
|--|------|--|
| <b>M. Georges Tiercy</b> , prof. ord.  |      |  |
| <i>Introduction à l'astronomie.</i> Leçons élémentaires.   | 4 h. |  |
| Mardi, à 18 heures.  |      | 20.                                      |
| <i>Astronomie mathématique et physique.</i>  | 3 h. |  |
| Mercredi, vendredi et samedi, à 10 heures.   |      | 20.                                      |
| <i>Météorologie dynamique.</i>   | 1 h. |  |
| Mardi, à 10 heures.  |      | 20.                                      |
| <b>M. X. Géographie physique.</b>  |      |  |
| <b>M. Ch.-Eugène Guye</b> , prof. ord.   |      |  |
| <i>Physique expérimentale.</i>   | 4 h. |  |
| Mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.   |      | Aula.                                    |
| <i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).  |      |  |
| Une après-midi par semaine.  | 3 h. |  |
| Jeudi ou vendredi, de 14 à 17 heures.  |      | Lab. sous-sol.                           |
| <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.   |      |  |
| <i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.  |      |  |
| <i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.  |      |  |
| [S'adresser au professeur.]  |      |  |
| <i>Exercices d'électricité appliquée</i> (avec M. le professeur A. SCHIDLOF).                      |      |  |
| Jeudi, de 9 heures à midi.   |      | Lab. sous-sol.                           |
| <b>M. Arthur Schidlof</b> , prof. extr.  |      |  |
| <i>Physique mathématique</i> (Progr. A).   | 2 h. |  |
| Lundi, de 14 à 16 heures.  |      | 44.                                      |
| <i>Electricité appliquée</i> (moteurs et transformateurs).   | 1 h. |  |
| (Jour et heure à fixer.)   |      | 44.                                      |
| <i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>  | 1 h. |  |
| Jeudi, à 17 heures.  |      | 44.                                      |
| <b>M. Amé Pictet</b> , prof. ord.  |      |  |
| <i>Chimie inorganique.</i>   | 5 h. |  |
| Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.  |      |  |
|  |      | Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.     |
| <i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique, inorganique et pharmaceutique). |      | Ec. de Chimie.                           |
| Tous les jours. [S'adresser au professeur.]  |      |  |
|  |      | Labor. Chimie organ., inorg. et pharmac. |
| <b>M. Emile Cherbuliez</b> , prof. extr.   |      |  |
| <i>Chimie pharmaceutique.</i>  | 3 h. |  |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.  |      | Ec. de Chimie. P.A.                      |
| <b>M. Emile Briner</b> , prof. ord.  |      |  |
| <i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 <sup>re</sup> partie.                                 |      |  |
| Cours général.   | 1 h. |  |
| Vendredi, à 11 heures.   |      | Ec. de Chimie. A.C.S. <sup>1</sup>       |

<sup>1</sup> Amphithéâtre de Chimie spéciale.

|   |  |                                    |
|---|--|------------------------------------|
| <i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 2 <sup>me</sup> partie. —              |  |                                    |
| Réalité moléculaire et réalité atomique; radiochimie; photochimie.                |  | 1 h.                               |
| Samedi, à 11 heures.  |  | Ec. de Chimie. A.C.S.              |
| <i>Chimie technique.</i>  |  |                                    |
| Matières premières et produits intermédiaires de l'industrie organique.           |  | 1 h.                               |
| Lundi, à 18 heures.   |  | Ec. de Chimie. A.C.S.              |
| Métallurgie du fer et électrometallurgie.   |  | 1 h.                               |
| Mercredi, à 18 heures.  |  | Ec. de Chimie. A.C.S.              |
| <i>Conférences de chimie technique et théorique.</i>                              |  |                                    |
| La catalyse et ses applications.  |  | 1 h.                               |
| Mardi, à 18 heures.   |  | Ec. de Chimie. A.C.S.              |
| <i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>                        |  |                                    |
| I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie. |  |                                    |
| II. Travaux de recherches.  |  | Ecole de Chimie.                   |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].  |  | Lab. Chim. techn. et théor.        |
| <i>Laboratoire de chimie théorique.</i>   |  |                                    |
| I. Exercices pratiques de chimie physique.  |  |                                    |
| Une demi-journée par semaine.   |  |                                    |
| II. Travaux pratiques journaliers (programme du doctorat).                        |  |                                    |
| III. Travaux de recherches.   |  | Ecole de Chimie.                   |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].  |  | Lab. Chim. techn. et théor.        |
| <b>M. Louis Duparc</b> , prof. ord.   |  |                                    |
| <i>Minéralogie</i> (Cristallographie).  |  | 3 h.                               |
| Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.  |  | Ecole de Chimie. P.A. <sup>1</sup> |
| <i>Description des minéraux</i> (Gîtes métallifères).                             |  | 1 h.                               |
| Mardi, à 17 heures.   |  | Ec. de Chimie. Lab. de Minér.      |
| <i>Chimie analytique</i> (analyse technique).                                     |  | 1 h.                               |
| Mercredi, à 17 heures.  |  | Ec. de Chimie. Salle 10.           |
| <i>Travaux pratiques de minéralogie.</i>  |  | 2 h.                               |
| Samedi, de 14 à 16 heures.  |  | Ec. de Chimie. Salle 10.           |
| <i>Travaux pratiques bi-hebdomadaires de minéralogie.</i>                         |  |                                    |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].  |  |                                    |
| <i>Laboratoire de minéralogie.</i>  |  |                                    |
| Tous les jours [s'adresser au professeur].  |  |                                    |
| <i>Laboratoire de chimie analytique.</i> — Tous les jours.                        |  |                                    |
| [S'adresser au professeur.]   |  |                                    |

<sup>1</sup> Petit amphithéâtre.

- M. Paul Wenger**, prof. extr.  
*Essais par voie sèche.* 2 h.  
 Jeudi, de 9 à 11 heures. Ec. de Chimie. Salle 18.  
*Analyse des huiles et produits dérivés.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures. Ec. de Chimie. P.A
- M. Charles Valencien**, chargé de cours.  
*Chimie des denrées alimentaires.* 2 h.  
 Lundi, de 14 à 16 heures. Labor. cant. Service d'hyg.<sup>4</sup>
- M. Emile Guyénot**, prof. ord.  
*Zoologie générale.* 5 h.  
 Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h. 30.  
*Zoologie descriptive.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. 30.  
*Exercices pratiques de zoologie (complément du cours).* 3 h.  
 Mercredi ou samedi, à 14 heures. Inst. de Zool., salle 10.  
*Laboratoire de zoologie et anatomie microscopique.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zool., salle 7.  
*Laboratoire de zoologie expérimentale et de recherches.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Zoologie et  
 Station de Zool. expérim<sup>1e2</sup>.
- M. Emile André**, prof. ord.  
*Zoologie lacustre (avec exercices pratiques sur le lac).* 4 h.  
 Mardi, à 18 heures. 17.  
*Protistologie (avec démonstrations au laboratoire).* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. 17.  
*Parasitologie.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. 17.  
*Travaux pratiques [s'adresser au professeur].*  
 Lab. de prot., parasit. et zool. lac.<sup>3</sup>
- M. Robert Chodat**, prof. ord.  
*Physiologie et anatomie des plantes; systématique des  
 Thallophytes.* 5 h.  
 Lundi, à 17 et à 18 h.; mercredi, vendredi et samedi,  
 à 17 heures. Aula.  
*Ferments, enzymes.* 4 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Institut de Botanique.  
*Exercices pratiques (complément du cours).*  
 Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures. Inst. de Botanique.  
*Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique  
 et de microscopie.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.

<sup>1</sup> Quai d'Arve.<sup>2</sup> Chemin Sautter, 16.<sup>3</sup> Rue de l'École-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

- Travaux pratiques de bactériologie et de fermenta-  
 tion, relatifs à l'industrie et à la pharmacie.*  
 Tous les jours, sauf le jeudi. Inst. de Botanique.  
*Travaux de recherches.*  
 [S'adresser au professeur.]
- M. Fernand Chodat**, prof. extr.  
*Origine et génétique des plantes cultivées.* 1 h.  
 Mardi, à 17 heures. Inst. de Botan.  
*Industries des fermentations.* 1 h.  
 Vendredi, à 8 heures. Inst. de Botan.
- M. Alfred Lendner**, prof. ord.  
*Pharmacognosie et pharmacie.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 17 h. Lab. de Pharmacogn.<sup>4</sup>  
*Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.* 3 h.  
 Samedi, de 9 heures à midi. Lab. de Pharmacogn.  
*Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.*  
 [A organiser au cours du semestre.]
- M. Léon-W. Collet**, prof. ord. [Pendant la première partie  
 du semestre, M. le professeur L. W. COLLET sera rem-  
 placé par M. Ed. Paréjas, D<sup>r</sup> ès sc., chargé de cours.]  
*Géologie de la Suisse.* 4 h.  
 Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. 30.  
*Paléontologie des invertébrés.* 1 h.  
 Jeudi, à 9 heures. 30.  
*Répertoire de paléontologie.* 1 h.  
 Deux fois par mois, le jeudi, de 10 à 12 h. Labor. de Géol.<sup>2</sup>  
*Exercices pratiques de géologie.* 3 h.  
 Mardi, de 14 à 17 heures. Labor. de Géol.  
*Travaux pratiques de microscopie des roches sédimen-  
 taires.*  
 [S'adresser au professeur.] Labor. de Géol.  
*Laboratoire partiel.*  
 Cinq demi-journées Labor. de Géol.  
*Laboratoire complet.*  
 Tous les jours, de 8 à 12 et de 14 à 17 heures,  
 sauf le samedi. Labor. de Géologie.  
*Colloquium géologique.*  
 Deux fois par mois, le jeudi, à 20 h. 30. Labor. de Géol.

<sup>4</sup> Rue de la Croix-Rouge, 2.<sup>2</sup> Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'École-de-Médecine.

|  |      |                                       |
|--|------|---------------------------------------|
| <b>M. Eugène Pittard</b> , prof. ord.  |      |                                       |
| <i>Anthropologie générale.</i> — Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.  | 2 h. |                                       |
| Lundi et mardi, à 18 heures.   |      | 30.                                   |
| Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes. | 4 h. |                                       |
| Mercredi, à 18 heures.   |      | 30.                                   |
| Les races et peuples de la terre. Eléments d'anthropologie descriptive et d'ethnographie.  | 4 h. |                                       |
| Lundi, à 11 heures.  |      | 47.                                   |
| <i>Conférence.</i>   | 1 h. |                                       |
| Mercredi, à 11 heures.   |      | 57.                                   |
| <i>Répétitoire du cours.</i>   | 1 h. |                                       |
| Jeudi, à 11 heures.  |      | Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> . |
| <i>Travaux pratiques.</i>  |      |                                       |
| Tous les jours [s'adresser au professeur.] Labor. d'Anthropol.   |      |                                       |
| <i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre).  |      |                                       |
| <b>M. Edouard Claparède</b> , prof. ord.   |      |                                       |
| <i>Psychologie expérimentale.</i> — La vie affective et la volonté.  | 2 h. |                                       |
| Lundi et mardi, à 11 heures.   |      | 30                                    |
| <i>Conférence.</i> — Questions de psychologie générale.  | 1 h. |                                       |
| Vendredi, à 14 heures.   |      | Lab. de Psychologie <sup>2</sup> .    |
| <i>Exercices pratiques.</i> — Les méthodes expérimentales; psychométrie. Les sensations, la mémoire.   | 3 h. |                                       |
| Vendredi, de 9 heures à midi.  |      | Lab. de Psychologie.                  |
| <i>Recherches spéciales.</i>   |      |                                       |
| Tous les jours.  |      | Lab. de Psychologie.                  |
| <b>M. Jean Piaget</b> , prof. extr.  |      |                                       |
| <i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — Genèse et développement des notions mathématiques.  | 4 h. |                                       |
| Jeudi, à 9 heures.   |      | 45.                                   |
| <i>Conférence.</i>   | 1 h. |                                       |
| Jeudi, à 10 heures.  |      | 55.                                   |

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

<sup>2</sup> Rue des Maraîchers, 44.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|  |      |                            |
|--|------|----------------------------|
| <b>M. André Chaix</b> , Dr ès sc.  |      |                            |
| <i>Introduction à la géographie physique.</i>  | 1 h. |                            |
| Mercredi, à 16 heures.   |      | Labor. de Géogr. physique. |
| <b>M. Marcel Gysin</b> , Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>Métallographie.</i>   | 1 h. |                            |
| Vendredi, à 17 heures.   |      | Ec. de Chimie. Salle 40.   |
| <b>M. Hugo Heinis</b> , Dr phil.   |      |                            |
| <i>L'orientation professionnelle rationnelle.</i>  | 1 h. |                            |
| Lundi, à 16 heures.  |      | 46.                        |
| <b>M. B. P. Georges Hochreutiner</b> , Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>   | 1 h. |                            |
| Mercredi, à 18 heures.   |      | 44.                        |
| <i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>  | 1 h. |                            |
| Samedi, à 17 heures.   |      | 44.                        |
| <b>M. Fernand Lévy</b> , Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>Théorie des groupes.</i>  | 1 h. |                            |
| Vendredi, à 18 heures.   |      | 44.                        |
| <b>M. Jean-Philippe Lugrin</b> , ing. ch., Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>Les méthodes d'organisation rationnelle des entreprises et leur application à l'industrie chimique.</i> | 1 h. |                            |
| Jeudi, à 18 heures.  |      | 47.                        |
| <b>M. Basile Luyet</b> , Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>La constitution de la matière.</i> — La radioactivité.  | 1 h. |                            |
| Jeudi, à 18 heures.  |      | 44.                        |
| <b>M. André Naville</b> , Dr ès sc.  |      |                            |
| <i>Chapitres de cytologie.</i>   | 1 h. |                            |
| (Jour et heure à fixer).   |      |                            |
| <b>M. Henri-Charles Paillard</b> , Dr ès sc.   |      |                            |
| <i>Chimie technique des parfums.</i>   | 1 h. |                            |
| Vendredi, à 18 heures.   |      | E.C.A.C.S.                 |
| <b>M. Edouard Paréjas</b> , Dr ès sc.  |      |                            |
| <i>Micropaléontologie.</i>   | 1 h. |                            |
| Vendredi, à 18 heures.   |      | 45.                        |

- M. Auguste Pazziàni**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*La physicochimie de l'image latente photographique.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M<sup>lle</sup> Kitty Ponse**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Le déterminisme des caractères sexuels secondaires chez les vertébrés.* 1 h.  
 Mardi, à 18 heures. Institut de Zool. Salle 7.
- M. William-H. Schopfer**, D<sup>r</sup> ès sc, biol.  
*Chapitres choisis de physiologie générale et physico-chimique. — I. Les milieux intérieurs.* 1 h.  
 (Jour et heure à fixer.)
- M. Eugène Wassmer**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Les substances radio-actives et leurs applications (curie-thérapie, etc.).* 1 h.  
 Mercredi, à 14 heures. 44.
- M<sup>lle</sup> Ida Welt**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Histoire de la chimie.* 1 h. 17.  
 Samedi, à 10 heures.  
*Chapitres choisis de biochimie.* 4 h. 17.  
 Samedi, à 11 heures.
- M. Henri Yersin**, D<sup>r</sup> ès sc.  
*Répétitoire de chimie organique; produits intermédiaires, matières colorantes.* 1 h.  
 Vendredi, à 18 heures. Ec. de Chimie. P. A.

### Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la  
 Faculté des Sciences :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Muséum d'Histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire municipal de botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Le *Musée d'ethnographie*, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

### Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômés des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès Lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

## ECOLE DE PHARMACIE

---

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens, prévu aux articles 81 à 84.

Les études universitaires s'étendent sur cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie, en vue de leur perfectionnement, de prolonger ces études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondants à ceux exigés par le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ils ne pourront en aucun cas, en vue du diplôme universitaire, être dispensés d'une partie de l'examen professionnel ni de cet examen entier. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée: *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers.*

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences des grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

---

## RECHERCHES DE PROSPECTION

---

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie. Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.
3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolifères qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.
7. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologiques et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minerai, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minerai, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

---

## Excursions scientifiques

---

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

---

E. C. = Ecole de Chimie.  
P. A. = Petit Amphithéâtre. G. A. = Grand Amphithéâtre.  
A. C. S. = Amphithéâtre de Chimie spéciale  
I. B. = Institut de Botanique.  
I. H. = Institut d'Hygiène.

L. Anthr. = Laboratoire d'Anthropologie.  
L. G. = Lab. de Géologie. L. M. = Lab. de Minéralog.  
L. G. P. = Laboratoire de Géographie Physique.  
L. Ps. = Laboratoire de Psychologie.  
L. Ph. = Lab. de Pharmacognosie.  
L. Z. = Lab. de Zoologie.

## FACULTÉ DES SCIENCES

| Heures  | Lundi   | Mardi   | Mercredi   | Jeudi   | Vendredi   | Samedi   |
|---------|---|---|--|---|--|--|
| 8 à 9   | Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A. 30<br>Collet                            | Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A. 30<br>Collet              | Wavre 20<br>Cherbuliez E.C.P.A. 30<br>Collet                       | Collet 30   | Wavre 20<br>Wenger E.C.P.A. 30<br>F. Chodat I.B.                   | Wavre 20   |
| 9 à 10  | Fehr 20   | Guye Aula   | Guye Aula  | Fehr 20<br>Wenger E.C. 18<br>Collet 30<br>Piaget 45       | Guye Aula<br>Claparède L. Ps.                                      | Guye Aula<br>Lendner L.Ph.   |
| 10 à 11 | Fehr 20<br>Guyénot 30   | Tiercy 20<br>Guyénot 30                                   | Tiercy 20<br>Guyénot 30  | Fehr 20<br>Wenger E.C. 18<br>Collet L. Géol. 55<br>Piaget | Tiercy 20<br>Guyénot 30<br>Claparède L. Ps.                        | Tiercy 20<br>Guyénot 30<br>Lendner L.Ph.<br>Welt 47                        |
| 11 à 12 | Pittard 17<br>Amé Pictet E.C.G.A. 30<br>Duparc E.C.P.A. 30<br>Claparède | Amé Pictet E.C.G.A. 30<br>Duparc E.C.P.A. 30<br>Claparède | Fehr 20<br>Amé Pictet E.C.G.A. 57<br>Duparc E.C.P.A. 57<br>Pittard | Wavre 20<br>Collet L. Géol.<br>Pittard L. Anthr.          | Amé Pictet E.C.G.A. 30<br>Briner E.C.A.C.S. 30<br>Claparède L. Ps. | Amé Pictet E.C.G.A. 30<br>Briner E.C.A.C.S. 30<br>Lendner L.Ph.<br>Welt 47 |

## FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

| Heures  | Lundi  | Mardi  | Mercredi   | Jeudi                 | Vendredi  | Samedi                            |
|---------|--|--|--|-----------------------|---|-----------------------------------|
| 14 à 15 | Schidlof 44<br>Valencien I.H.                                    | Wavre 20<br>Collet L.Géol.   | Wassmer 44   | Mirimanoff 20         | Claparède L. Ps.  | Duparc E.C.                       |
| 15 à 16 | Schidlof 44<br>Valencien I.H.                                    | Wavre 20<br>Collet L.Géol.   |  |                       |   | Duparc E.C.                       |
| 16 à 17 | Mirimanoff 20<br>Heinis 46                                       | Mirimanoff 20<br>Collet L. Géol.   | Fehr 20<br>A. Chaix L.G.P.   |                       | Guyénot 30  |                                   |
| 17 à 18 | Wavre 20<br>R. Chodat Aula<br>Lendner L.Ph.                      | Duparc E.C. 10<br>Lendner L.Ph.<br>F. Chodat I.B.                            | Fehr 20<br>Duparc E.C. 10<br>R. Chodat Aula<br>Lendner L.Ph.                 | Schidlof 44           | Fehr 20<br>R. Chodat Aula<br>Lendner L.Ph.<br>Gysin E.C. 10   | R. Chodat Aula<br>Hochreutiner 44 |
| 18 à 19 | Wavre 20<br>Briner E.C.A.C.S. 30<br>R. Chodat Aula<br>Pittard 30 | Tiercy 20<br>André 17<br>Briner E.C.A.C.S. 30<br>Pittard 30<br>Ponse L.Z. 7. | Fehr 20<br>André 17<br>Briner E.C.A.C.S. 30<br>Pittard 46<br>Hochreutiner 44 | Lugrin 17<br>Luyet 44 | Fehr 20<br>André 17<br>R. Chodat I.B.<br>Lévy 44<br>Paréjas 45<br>Yersin E.C.P.A. 44<br>Paillard E.C. |                                   |

# FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur Victor MARTIN, Doyen.

|  |                    |
|--|--------------------|
| <b>M. Victor Martin</b> , prof. ord.   | Salle              |
| <i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>   |                    |
| Sophocle : Philoctète.   | 2 h.               |
| Lundi, à 8 et à 9 heures.  | 47.                |
| Antiphon : Discours.   | 2 h.               |
| Mardi, à 10 et à 11 heures.  | 44.                |
| <i>Histoire de la littérature grecque.</i> — La tragédie d'Eschyle et de Sophocle.   | 1 h.               |
| Mercredi, à 15 heures.   | 46.                |
| <i>Conférence de littérature grecque.</i> — Questions choisies relatives au théâtre. | 1 h.               |
| Tous les 15 jours, le jeudi, à 10 et à 11 heures.                                    | 47.                |
| <i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.        |                    |
| [S'adresser au professeur.]  | B. P. <sup>1</sup> |
| <b>M. André Oltramare</b> , prof. ord.   |                    |
| <i>Interprétation d'auteurs latins.</i>  |                    |
| Tibulle : Elégies.   | 2 h.               |
| Mardi, à 8 et à 9 heures.  | 45.                |
| Apulée : Métamorphoses.  | 2 h.               |
| Mercredi et samedi, à 9 heures.  | 45.                |
| <i>Histoire de la littérature latine.</i> — Les épopées d'Ennius et de Virgile.      | 2 h.               |
| Mercredi, à 17 et à 18 heures.   | B. P. <sup>1</sup> |
| <b>M. Albert Thibaudet</b> , chargé de cours.  |                    |
| <i>Littérature française.</i> — Molière.   | 2 h.               |
| Jeudi et vendredi, à 18 heures.  | Aula.              |
| <i>Conférence.</i> — Exercices de séminaire.   | 2 h.               |
| Jeudi, de 8 à 10 heures.   | 47.                |
| <b>M. Ernest Muret</b> , prof. ord.  |                    |
| <i>Littérature italienne.</i> — Dante, Pétrarque et Boccace.                         | 1 h.               |
| Vendredi, à 10 heures.   | 46.                |
| <i>Histoire de la langue française.</i> — Le nom et le verbe.                        | 2 h.               |
| Lundi et mercredi, à 10 heures.  | 47.                |

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

|  |                    |
|--|--------------------|
| <i>Conférences :</i>   |                    |
| Explication du <i>Jeu de saint Nicolas</i> de Jean Bodel ( <i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 48). | 2 h.               |
| Jeudi, à 10 et à 11 heures.  | B. P. <sup>1</sup> |
| Explication du <i>Giorno</i> de Parini (éd. Albini, Firenze, Sansoni).                                       | 1 h.               |
| Mardi, à 10 heures.  | 47.                |
| <b>M. Alexis François</b> , prof. ord.   |                    |
| <i>Histoire de la langue française.</i> — Le XVI <sup>e</sup> et le XVII <sup>e</sup> siècle.                | 1 h.               |
| Vendredi, à 15 heures.   | 46.                |
| <i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.                                       | 1 h.               |
| Mardi, à 18 heures.  | 47.                |
| <i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.                                     | 1 h.               |
| Samedi, à 10 heures.   | B. P.              |
| <i>Conférence.</i> — La critique des textes et la recherche bibliographique.                                 | 1 h.               |
| Samedi, à 9 heures.  | B. P.              |
| <b>M. Gottfried Bohnenblust</b> , prof. ord.   |                    |
| <i>Littérature allemande.</i>  |                    |
| Le siècle des lumières : De Leibniz à Goethe.  | 2 h.               |
| Lundi et mardi, à 11 heures.   | 45.                |
| Poésie lyrique de l'époque classique : Goethe, Schiller, Hœlderlin.  | 1 h.               |
| Lundi, à 18 heures.  | 45.                |
| <i>Conférences</i> (Deutsches Seminar).  |                    |
| Conrad Ferdinand Meyer.  | 2 h.               |
| Vendredi, de 10 heures à midi.   | B. P.              |
| Nibelungenlied.  | 1 h.               |
| Vendredi, à 9 heures.  | B. P.              |
| <b>M. Louis-Frédéric Choisy</b> , prof. ord.   |                    |
| <i>Histoire de la littérature anglaise.</i> — Les poètes laïques et les poètes romantiques en Angleterre.    |                    |
| Wordsworth, Byron, Shelley.  | 1 h.               |
| Vendredi, à 17 heures.   | 45.                |
| <i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>   |                    |
| Tennyson : <i>In Memoriam</i> .  | 1 h.               |
| Mercredi, à 11 heures.   | 45.                |
| Shakespeare : <i>Merchant of Venice</i> (ce cours se donne en anglais).                                      | 1 h.               |
| Vendredi, à 11 heures.   | 47.                |

<sup>1</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <b>M. Charles Bally</b> , prof. ord.<br><i>Stylistique</i> . — Principes généraux de l'expressivité linguistique.  | 2 h. | 45. |
| Lundi et mardi, à 17 heures.   |      |     |
| <i>Accentuation du grec ancien dans ses rapports avec la phonétique et la morphologie</i> .  | 2 h. | 47. |
| Mardi, à 15 heures, et vendredi, à 15 heures.  |      |     |
| <i>Sanskrit</i> (cours supérieur).   | 2 h. | 47. |
| Lundi, à 18 heures, et vendredi, à 14 heures.  |      |     |
| <b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.<br><i>Histoire de la philosophie</i> . — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.                   | 3 h. | 45. |
| Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.  |      |     |
| <i>Cours spécial</i> . — Les grands systèmes de la philosophie chrétienne : saint Augustin et saint Thomas d'Aquin.  | 1 h. | 45. |
| Jeudi, à 11 heures.  |      |     |
| <i>Conférence</i> . — Explication de textes philosophiques : Leibnitz, <i>Monadologie</i> (éd. Bontoux, Paris, Delagrave).   | 2 h. | 47. |
| Samedi, de 14 à 16 heures.   |      |     |
| <b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.<br><i>Cours</i> . — Philosophie morale : Les problèmes, les doctrines.   | 1 h. | 46. |
| Mardi, à 15 heures.  |      |     |
| <i>Conférence</i> . — Philosophie générale et philosophie morale. Lectures, dissertations et discussions.  | 1 h. | 47. |
| Lundi, à 14 heures.  |      |     |
| <b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.<br><i>Théorie de la connaissance</i> . — La logique formelle et le mécanisme de la raison. La logique et l'ontologie scolastique.                           | 2 h. | 49. |
| Mardi et vendredi, à 17 heures.  |      |     |
| <b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. [en congé].<br>[Suppléant : M. Jules Dubois, Dr en philosophie].<br><i>Histoire de l'éducation</i> . — Les premiers siècles de l'ère chrétienne et moyen âge. | 1 h. | 28. |
| Lundi, à 17 heures.  |      |     |
| <i>Pédagogie théorique</i> . — Introduction à la pédagogie et pédagogie générale.  | 1 h. | 45. |
| Mardi, à 16 heures.  |      |     |

|   |      |                               |
|---|------|-------------------------------|
| <i>Conférence</i> . — Travaux et discussion : didactique primaire.  | 1 h. | 47.                           |
| Mardi, à 17 heures.   |      |                               |
| <b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.<br><i>Science de l'éducation</i> .<br>L'enfant indiscipliné.  | 1 h. | 48.                           |
| Lundi, à 17 heures.   |      |                               |
| Les principes de l'école active et leurs réalisations.  | 1 h. | 30.                           |
| Vendredi, à 17 heures.  |      |                               |
| <i>Conférence</i> . — Pédagogie expérimentale.<br>Tests de connaissances scolaires.   | 2 h. | I.R <sup>1</sup> .            |
| Mercredi, à 16 et à 17 heures.  |      |                               |
| <b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.<br><i>Histoire ancienne</i> . — Histoire de la Grèce à l'époque des guerres médiques et de la guerre du Péloponèse.          | 2 h. | 45.                           |
| Vendredi et samedi, à 10 heures.  |      |                               |
| <i>Conférence d'histoire ancienne</i> . — Sources littéraires et épigraphiques de l'histoire grecque.   | 1 h. | B.P. <sup>2</sup>             |
| Lundi, à 10 heures.   |      |                               |
| <i>Histoire contemporaine</i> . — Histoire générale de l'Europe, de 1830 à 1848.  | 2 h. | 45.                           |
| Mercredi et jeudi, à 10 heures.   |      |                               |
| <i>Conférence d'histoire contemporaine</i> . — Etude critique de documents et de mémoires relatifs à l'époque qui fait l'objet du cours d'histoire contemporaine. | 1 h. | B.P.                          |
| Mardi, à 10 heures.   |      |                               |
| <b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord.<br><i>Institutions et civilisation du moyen âge</i> . — Des invasions à la féodalité.                                       | 1 h. | 45.                           |
| Mardi, à 15 heures.   |      |                               |
| <i>Histoire moderne</i> . — Préréforme et Réforme en France.  | 1 h. | 45.                           |
| Mercredi, à 15 heures.  |      |                               |
| <i>Paléographie latine et française</i> . — Exercices pour débutants et élèves avancés (Une heure pour chaque groupe).  | 1 h. |                               |
| Mercredi, à 10 et à 11 heures.  |      | Arch. d'Etat. (Salle Harvey). |

<sup>1</sup> Institut J. J. Rousseau, rue des Maraichers, 44.

<sup>2</sup> Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Conférences.

|   |      |                              |
|---|------|------------------------------|
| Histoire et institutions du moyen âge (Exercices pratiques et auteurs de la licence). | 1 h. |                              |
| Mercredi, à 14 heures.  |      | B.P.                         |
| Histoire moderne (Exercices pratiques, auteurs de la licence, histoire diplomatique). | 2 h. |                              |
| Mardi, de 17 à 19 heures.   |      | Arch. d'Etat (Salle Harvey). |

M. Charles Borgeaud, prof. ord.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <i>Histoire nationale.</i> — Origine et développement des institutions politiques de Genève. | 2 h. |     |
| Vendredi et samedi, à 16 heures.   |      | 49. |

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et République française. | 2 h. |     |
| Lundi et mardi, à 11 heures.  |      | 49. |

|  |      |                                    |
|--|------|------------------------------------|
| <i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire. | 2 h. |                                    |
| Jeudi, à 16 et à 17 heures.                |      | 50.                                |
|  |      | et Archives d'Etat (salle Harvey). |

M. William E. Rappard, prof. ord. [en congé partiel].

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations. | 1 h. |     |
| Mercredi, à 17 heures.                                   |      | 30. |

[Suppléant partiel : M. Antony Babel, chargé de cours.]

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Histoire économique.</i> — Le XVIII <sup>e</sup> et le début du XIX <sup>e</sup> siècle. | 3 h. |     |
| Mardi, à 11 et à 16 h.; mercredi, à 11 heures.  |      | 46. |

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Conférence.</i>  | 1 h. |     |
| 1 <sup>o</sup> Etude du premier livre du <i>Capital</i> de Karl Marx. |      |     |
| 2 <sup>o</sup> Travaux sur la période étudiée dans le cours.          |      |     |
| Mardi, à 10 heures.   |      | 58. |

M. Waldemar Deonna, prof. ord.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <i>Archéologie classique.</i> — L'art grec pendant la période hellénique (avec projections). | 2 h. |     |
| Lundi et vendredi, à 17 heures.  |      | 46. |

M. Eugène Pittard, prof. ord.

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Anthropologie générale.</i> — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes. | 2 h. |     |
| Lundi et mardi, à 18 heures.  |      | 30. |

|   |      |                                       |
|---|------|---------------------------------------|
| <i>Conférence.</i>                                    | 1 h. |                                       |
| Mercredi, à 11 heures.                                |      | 57.                                   |
| <i>Répétitoire pratique.</i>                          | 1 h. |                                       |
| Jeudi, à 11 heures.                                   |      | Labor. d'Anthropologie <sup>1</sup> . |
| <i>Excursions</i> (à organiser au cours du semestre). |      |                                       |

M. Serge Karcevski, chargé de cours.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <i>Histoire de la littérature russe</i> 1880-1914. | 1 h. |     |
| Mercredi, à 18 heures.                             |      | 45. |

|  |      |                        |
|--|------|------------------------|
| <i>Interprétation d'auteurs russes</i> : L. Tolstoï, « La mort d'Ivan Iljitch ». | 1 h. |                        |
| Vendredi, à 18 heures.   |      | Foyer d'études slaves. |

|   |      |  |
|---|------|--|
| <i>Cours pratique de langue russe</i> (pour les débutants). | 2 h. |  |
| (Jour et heure à fixer.)                                    |      |  |

|   |      |  |
|---|------|--|
| <i>Cours pratique de langue tchèque</i> (pour les débutants). | 1 h. |  |
| (Jour et heure à fixer.)                                      |      |  |

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Histoire de la Russie depuis ses origines.</i> | 1 h. |     |
| Jeudi, à 17 heures.                               |      | 49. |

M. Edmond Privat, chargé de cours.

|   |      |  |
|---|------|--|
| <i>Langue internationale Esperanto.</i> | 1 h. |  |
| [A lieu au semestre d'été.]             |      |  |

Quelques figures représentatives du moyen âge et des débuts de l'époque moderne  
Quinze leçons à partir du 14 novembre, le jeudi à 17 heures, à l'Aula

La finance d'inscription est la même que pour les autres cours universitaires, soit fr. 6.— pour les étudiants et fr. 10.— pour les auditeurs. Toute personne âgée de 18 ans accomplis peut suivre ce cours comme auditeur sans qu'aucun titre soit réclamé pour son inscription.

## SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur Alexis François, administrateur.

M. Georges Thudichum, privat-docent.

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Phonétique théorique et pratique. Diction.</i> | 2 h. |     |
| Mercredi et vendredi, à 16 heures.                |      | 57. |

<sup>1</sup> Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.

|   | Salle |
|---|-------|
| <b>M. Albert Sechehaye, D<sup>r</sup> phil.</b>   |       |
| <i>Grammaire historique.</i>  | 2 h.  |
| Mercredi, à 17 heures, et samedi, à 14 heures.  | 57.   |
| <i>Analyse des moyens d'expression (stylistique).</i>   | 1 h.  |
| Samedi, à 16 heures.  | 57.   |
| <b>M. Alexis François, prof. ord.</b>   |       |
| <i>Questions de syntaxe française, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours.</i>                                    | 1 h.  |
| Lundi, à 14 heures.   | 57.   |
| <b>M. François Ruchon, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>  |       |
| <i>Lecture expliquée d'auteurs français modernes.</i>   | 1 h.  |
| Lundi, à 18 heures.   | 57.   |
| <b>M. Henri de Ziegler, lic. ès lettres.</b>  |       |
| <i>Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style.</i>   | 1 h.  |
| Mardi, à 16 heures.   | 57.   |
| <i>Exercices de composition et d'élocution.</i>   | 1 h.  |
| Mardi, à 17 heures.   | 57.   |
| <b>M. Louis-John Courtois, D<sup>r</sup> ès lettres, privat-docent.</b>   |       |
| <i>Exercices de traduction d'allemand en français.</i>  | 1 h.  |
| Mardi, à 18 heures.   | 28.   |
| <b>M. Edmond Langenbach, lic. ès lettres.</b>   |       |
| <i>Exercices de traduction d'anglais en français.</i>   | 1 h.  |
| Jeudi, à 9 heures.  | 57.   |
| <b>M. Albert Roussy.</b>  |       |
| <i>Exercices de traduction de russe en français.</i>  | 1 h.  |
| Mercredi, à 18 heures.  | 57.   |
| <i>Exercices de traduction de polonais en français.</i>   | 1 h.  |
| Mardi, à 18 heures.   | 58.   |
| D'autres exercices de traduction d'autres langues en français sont prévus en cas d'inscriptions suffisantes.      |       |
| <b>M. François Bouchardy, lic. ès lettres.</b>  |       |
| <i>Mœurs et institutions de la France. Introduction au régime moderne. L'ancien régime. — Questions choisies.</i> | 1 h.  |
| i, à 15 heures.   | 57.   |

|   | Salle |
|---|-------|
| <b>M. Charles Burky, prof. extr.</b>  |       |
| <i>Géographie humaine des pays de langue française. — Dix conférences, à raison d'une conférence par semaine, données au début du semestre.</i>   | 57.   |
| Mardi, à 15 heures.   | 57.   |
| <b>M. Louis Zbinden, lic. ès lettres, privat-docent.</b>  |       |
| <i>Méthodologie du français. — 1<sup>o</sup> Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers.</i>   | 1 h.  |
| Vendredi, à 17 heures.  | 57.   |
| <i>2<sup>o</sup> Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de lecture, de grammaire, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur.</i> | 2 h.  |
| Lundi (heures à fixer).   |       |
| <b>M. Jean Piaget, prof. extr.</b>  |       |
| <i>Psychologie de la pensée et du langage chez l'enfant.</i>  | 1 h.  |
| Vendredi à 16 h. (tous les 15 jours). Institut J. J. Rousseau <sup>1</sup> .  |       |

=====

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

2 degrés : A. cours moyen ; B. cours supérieur.

12 heures par semaine pour chaque degré pendant le semestre d'hiver.  
et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

(Demander le programme détaillé.)

=====

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

=====

|   |      |
|---|------|
| <b>M. Charles Baudouin, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>   |      |
| <i>Psychanalyse de l'art. — Le mythe du héros et l'épopée.</i>  | 1 h. |
| Jeudi, à 11 heures.   | 48.  |
| <b>M. Isaac Benrubi, D<sup>r</sup> phil.</b>  |      |
| <i>Philosophes et psychologues de la Suisse romande.</i>  | 1 h. |
| Jeudi, à 17 heures.   | 45.  |
| <b>M. Louis-John Courtois, D<sup>r</sup> ès lettres.</b>  |      |
| <i>Histoire générale de la littérature française, de la Renaissance au Romantisme. — De Ronsard à Voltaire.</i> | 2 h. |
| Lundi, à 15 heures  | 17.  |
| Mardi, à 17 heures.   | 44.  |

<sup>1</sup> Rue des Maraîchers, 44.

|   |      |                   |
|---|------|-------------------|
| <b>M. Georges Cuendet</b> , Dr ès lettres.<br><i>Grammaire comparée du grec et du latin.</i> — Questions de syntaxe.  | 1 h. | 45.               |
| Mercredi, à 14 heures.  |      |                   |
| <i>Vieux slave.</i>   | 1 h. | 46.               |
| Vendredi, à 14 heures.  |      |                   |
| <b>M. Louis Gielly.</b><br><i>La peinture flamande.</i>   | 1 h. | 30.               |
| Jeudi, à 17 heures.   |      |                   |
| <b>M. Otto Hassler</b> , Dr phil.<br><i>Cours pratique d'allemand.</i>  | 1 h. | 47.               |
| Lundi, à 17 heures.   |      |                   |
| <i>Lecture d'auteurs prescrits pour la licence.</i>   | 1 h. | B.P. <sup>1</sup> |
| Mardi, à 16 heures.   |      |                   |
| <i>Traduction de textes français.</i><br>(Jour et heure à fixer.)   | 1 h. |                   |
| <b>M<sup>me</sup> Anna Kamensky</b> , Dr ès lettres.<br><i>Introduction à l'étude comparée des religions.</i> — La science des religions. La fraternité des religions. Expérience religieuse.   | 1 h. | 45.               |
| Mercredi, à 11 heures.  |      |                   |
| <i>Etude des textes.</i> — Le Védisme. La Bhagavad-Gita.  | 1 h. | 46.               |
| Mercredi, à 17 heures.  |      |                   |
| <b>M. Georges-Siegmund Keller</b> , Dr phil. et Mag. art. (Edimbourg).<br><i>Vieux slave.</i>   | 2 h. |                   |
| (Jours et heures à fixer.)  |      |                   |
| <i>Langue lettone.</i>  | 1 h. | 46.               |
| Vendredi, à 18 heures.  |      |                   |
| <i>Texte serbo-croate ou slovène.</i>   | 1 h. | 44.               |
| Mardi, à 18 heures.   |      |                   |
| <b>M<sup>lle</sup> Pauline Long</b> , Dr ès lettres.<br><i>La carrière musicale de Grétry.</i>  | 1 h. | 47.               |
| Mercredi, à 17 heures.  |      |                   |
| <b>M. Marcel Raymond</b> , Dr ès lettres.<br><i>La poésie française contemporaine.</i>  | 1 h. | 28.               |
| Mercredi, à 18 heures.  |      |                   |
| <b>M. François-Frédéric Roget.</b><br><i>Langue et littérature anglaises.</i><br>Cours principal. — Etude des auteurs prescrits pour la licence. Textes shakespeariens. Textes anglo-saxons et en vieil anglais, au gré des intéressés. | 2 h. | 47.               |
| Lundi et mercredi, à 16 heures.   |      |                   |

<sup>1</sup> Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

|  |      |     |
|--|------|-----|
| Cours accessoire du précédent. — La poésie anglaise au XIX <sup>e</sup> siècle. Explication de textes complets et commentés au fond et à la forme.   | 2 h. | 47. |
| Vendredi, à 16 et à 17 heures.   |      |     |
| <b>M. Guglielmo Salvadori.</b><br><i>Les origines de l'Italie contemporaine.</i>   | 1 h. | 17. |
| Vendredi, à 10 heures.   |      |     |
| <b>M. Georges Thudichum.</b><br><i>Prononciation et diction françaises.</i>  | 2 h. |     |
| I. Phonétique descriptive et pratique. Exercices de prononciation et de lecture expressive.  |      |     |
| II. Diction, interprétation de morceaux en prose et en vers.   |      |     |
| Mercredi et vendredi, à 15 heures.   |      | 57. |
| <b>M. Antoine Velleman</b> , Dr phil.<br><i>Cours pratique de langue anglaise</i><br><i>Division inférieure:</i> Interprétation de <i>Dickens</i> , « <i>A Tale of Two Cities</i> » (édition abrégée Vellhagen & Klasing). | 1 h. | 49. |
| Lundi, à 17 heures.  |      |     |
| <i>Division supérieure:</i> <i>The Statute of the Permanent Court of international Justice</i> (avec discussions en anglais).  | 1 h. | 45. |
| Mardi, à 18 heures.  |      |     |
| <i>Langue et littérature rhéto-romanes:</i> La Predgia da giunfr' Anetta, da Giovannes Mathis. Edition Linsel, Fondation Schiller, 1924.   | 1 h. | 44. |
| Vendredi, à 17 heures.   |      |     |
| <b>M. Léon Walther</b> , Dr en philosophie.<br><i>Psychologie du travail industriel.</i>   | 1 h. | 45. |
| Samedi, à 14 heures.   |      |     |
| <b>M. Nicolas Zaytzeff.</b><br><i>Cours pratique de langue russe.</i>  | 1 h. | 17. |
| Lundi, à 18 heures.  |      |     |

#### Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

### Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres, et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

### Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français,

Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

### Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

### Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1930 auront lieu du 8 juillet au 12 octobre. Le programme comprendra :

1<sup>o</sup> *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ;

diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2<sup>o</sup> *Cours élémentaire de français moderne.*

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

---

## INSTITUT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur Pierre BOVET.

Directeur adjoint : M. le professeur Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique<sup>1</sup>.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

Enseignements principaux :

Psychologie expérimentale et psychologie de l'enfant, théorie et laboratoire. — Anthropologie pédagogique. — Hygiène infantile scolaire. — Pathologie, psychologie et pédagogie des anormaux. — Eugénique. — Pédagogie et histoire de la pédagogie. — Science de l'éducation et pédagogie expérimentale. — Education morale. — Psychanalyse éducative. — Protection de l'enfance. — Orientation professionnelle. — Didactique. — Education des petits. — Education physique. — Dessin et travaux manuels au service de l'enseignement.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 44.

---

<sup>1</sup> Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Éducation a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929.

B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. == Ecole primaire du B<sup>d</sup> James-Fazy.  
 L. A. == Laboratoire d'Anthropologie.

## FACULTÉ DES LETTRES

F. E. S. == Foyer d'Etudes slaves.  
 A. E. == Archives d'Etat.  
 I. R. == Institut J. J. Rousseau.  
 S. F. == Séminaire de français moderne.

| Heures  | Lundi                   | Salle    | Mardi                            | Salle          | Mercredi   | Salle                        | Jeudi                          | Salle                  | Vendredi              | Salle      | Samedi                | Salle      |
|---------|-------------------------|----------|----------------------------------|----------------|--|------------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|------------|
| 8 à 9   | V. Martin               | 47       | Oltramare                        | 45             |  |                              | Thibaudet                      | 47                     |                       |            |                       |            |
| 9 à 10  | V. Martin               | 47       | Oltramare                        | 45             | Oltramare  | 45                           | Thibaudet<br>Langenbach (S.F.) | 47<br>57               | Bohnenblust           | B.P.       | Oltramare<br>François | 45<br>B.P. |
| 10 à 11 | Muret                   | 47       | V. Martin<br>Muret               | 44<br>47       | Muret<br>P. E. Martin                                  | 47<br>A. E.                  | V. Martin<br>Muret             | 47<br>B.P.             | Muret<br>Bohnenblust  | 46<br>B.P. | François              | B.P.       |
|         | Seitz                   | B.P.     | Seitz<br>Babel                   | B.P.<br>58     | Seitz  | 45                           | Seitz                          | 45                     | Seitz<br>Salvadori    | 45<br>17   | Seitz                 | 45         |
| 11 à 12 |                         |          | V. Martin                        | 44             |  |                              | V. Martin                      | 47                     |                       |            |                       |            |
|         | Bohnenblust<br>Borgeaud | 45<br>49 | Bohnenblust<br>Borgeaud<br>Babel | 45<br>49<br>46 | Choisy<br>Babel<br>Pittard<br>P. E. Martin<br>Kamensky | 45<br>46<br>57<br>A.E.<br>47 | Muret<br>Werner<br>Pittard     | B.P.<br>45<br>L.Anthr. | Choisy<br>Bohnenblust | 47<br>B.P. |                       |            |
|         |                         |          |                                  |                |  |                              | Baudouin                       | 48                     |                       |            |                       |            |

A. E. == Archives d'Etat.  
 I. R. == Institut Rousseau.  
 B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.  
 E. J. F. == Ecole boul. James-Fazy.

S. C. S. E. S. == Salle de Conférence de la Fac. Sc. Ec. Soc.  
 A. C. R. == Annexe de l'Université, rue de la Croix-Rouge, 2.  
 S. F. == Séminaire de français moderne.  
 L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.

## FACULTÉ DES LETTRES (suite).

| Heures  | Lundi  | Salle                            | Mardi   | Salle                                    | Mercredi  | Salle                                | Jeudi   | Salle                        | Vendredi   | Salle  | Samedi                                | Salle          |
|---------|--|----------------------------------|---|--|---|--------------------------------------|---|------------------------------|--|--|---------------------------------------|----------------|
| 14 à 15 | François (S. F.)<br>Reverdin                                 | 57<br>47                         |   |  | P. E. Martin<br>Cuendet   | B.P.<br>45                           |   |                              | Bally<br>Cuendet   | 47<br>46                                       | Werner<br>Walther<br>Sechehaye (S.F.) | 47<br>45<br>57 |
| 15 à 16 | Courtois   | 47                               | Burky (S. F.)<br>P. E. Martin<br>Reverdin   | 57<br>45<br>46                           | V. Martin<br>P. E. Martin<br>Thudichum                                | 46<br>45<br>57                       |   |                              | François<br>Bally<br>Thudichum   | 46<br>47<br>57                                 | Werner<br>Bouchardy (S.F.)            | 47<br>57       |
| 16 à 17 | Werner<br>Roget  | 45<br>47                         | Bally<br>Babel<br>Dubois<br>de Ziegler (S.F.)<br>Hassler                                      | 47<br>46<br>45<br>57<br>B.P.             | Werner<br>Bovet<br>Thudichum (S.F.)<br>Roget                          | 45<br>I.R.<br>57<br>47               | Borgeaud  | 50                           | Werner<br>Borgeaud<br>Thudichum (S.F.)<br>Roget  | 45<br>49<br>57<br>47                           | Borgeaud<br>Sechehaye (S.F.)          | 49<br>57       |
| 17 à 18 | Bally<br>Deonna<br>Dubois<br>Bovet<br>Hassler<br>Velleman    | 45<br>46<br>28<br>48<br>17<br>49 | Bally<br>Grandjean<br>Courtois<br>de Ziegler (S.F.)<br>Dubois<br>P. E. Martin                 | 45<br>49<br>44<br>57<br>47<br>A.E.       | Oltramare<br>Rappard<br>Bovet<br>Sechehaye (S.F.)<br>Kamensky<br>Long | B.P.<br>30<br>I.R.<br>57<br>45<br>17 | Borgeaud<br>Cours collectif<br>Karcevski<br>Benrubi<br>Gielly | 50<br>Aula<br>49<br>45<br>30 | Choisy<br>Deonna<br>Grandjean<br>Bovet<br>Zbinden (S. F.)<br>Roget<br>Velleman<br>Piaget | 45<br>46<br>49<br>30<br>57<br>47<br>44<br>I.R. |                                       |                |
| 18 à 19 | Bohnenblust<br>Bally<br>Pittard<br>Ruchon (S.F.)<br>Zaytzeff | 45<br>47<br>30<br>57<br>17       | François<br>Pittard<br>P. E. Martin<br>Courtois (S.F.)<br>Roussy (S.F.)<br>Keller<br>Velleman | 47<br>30<br>A.E.<br>28<br>58<br>44<br>45 | Oltramare<br>Karcevski<br>Raymond<br>Roussy (S.F.)                    | B.P.<br>45<br>28<br>57               | Thibaudet   | Aula                         | Thibaudet<br>Karcevski<br>Keller   | Aula<br>F.E.S.<br>46                           |                                       |                |

# FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

## SOCIALES

M. le professeur Edouard FOLLLET, Doyen.

|  | Salle                                  |
|--|--|
| <b>M. Guillaume-Léonce Duprat</b> , prof. ord.   |  |
| <i>Sociologie</i> . — La fonction sociale de l'éducation.  | 2 h.                                   |
| Vendredi, à 16 et à 17 heures.   | 48.                                    |
| <i>Economie sociale</i> . — L'éducation professionnelle, économique et sociologique.   | 2 h.                                   |
| Lundi, à 16 et à 17 heures.  | 30.                                    |
| <i>Conférence</i> . — Explication du cours préparatoire à la licence. Cours de <i>Systèmes politiques</i> et de <i>journalisme</i> . | 2 h.                                   |
| Lundi, à 10 et à 11 heures.  | 46.                                    |
| <i>Direction des recherches</i> pour travaux de licence, examens de doctorat et thèses.  |  |
| Vendredi, à 11 heures.   | Biblioth. de la Faculté <sup>1</sup> . |
| <b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.  |  |
| <i>Cours général d'économie politique</i> . — La production et la circulation.   | 4 h.                                   |
| Lundi, à 18 heures.  | 48.                                    |
| Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.  | 30.                                    |
| <i>Conférence générale</i> .   | 1 h.                                   |
| Samedi, à 16 heures.   | 48.                                    |
| <i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Les principales catégories de revenus.                                   | 1 h.                                   |
| Samedi, à 17 heures.   | 48.                                    |
| <i>Economie publique</i> (cours et conférence). — Les modalités nouvelles d'entreprises publiques.                                   | 2 h.                                   |
| Mercredi, à 18 heures, et vendredi, à 8 heures.  | 48.                                    |
| <b>M. William-E. Rappard</b> , prof. ord. [en congé partiel].  |  |
| <i>Finances publiques</i> . — Le budget. Les impôts directs.   | 2 h.                                   |
| Jeudi et samedi, à 8 heures.   | 46.                                    |
| <i>Cours spécial</i> . — La Société des Nations, son organisation et son fonctionnement.   | 1 h.                                   |
| Mercredi, à 17 heures.   | 30.                                    |

<sup>1</sup> Promenade du Pin, 5.

[Suppléant partiel : M. **Antony Babel**, chargé de cours.]  
*Histoire économique.* — Le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup>  
 siècle. 3 h. 46.

Mardi, à 11 et à 16 h.; mercredi, 11 heures.

*Conférence.*

1<sup>o</sup> Etude du premier livre du *Capital* de Karl  
 Marx. 1 h. 46.

2<sup>o</sup> Travaux sur la période étudiée dans le cours.  
 Mardi, à 10 heures. 58.

M. **Charles Burky**, prof. extr.

*Géographie humaine.* — Cours général: Les empires  
 coloniaux (Les bases géographiques de leurs  
 problèmes politiques et économiques). 2 h. 46.

Mardi et mercredi, à 17 heures.

*Conférence.* — Discussion de cas particuliers relatifs  
 au cours sur la base de travaux pratiques. 1 h. 57.

Mardi, à 18 heures.

M. **Liebmann Hersch**, prof. ord.

*Statistique générale.* — Aperçu historique; prémisses  
 théoriques; méthodes d'observation; principes  
 d'analyse; représentation graphique. 2 h. 46.

Jeudi et vendredi, à 11 heures.

*Conférence de statistique générale.* — Analyse de docu-  
 ments et d'ouvrages statistiques; discussions  
 et compléments du cours. 1 h. 46.

Jeudi, à 17 heures.

*Statistique spéciale.* — Statistique des prix et nombres  
 indices. 2 h.

Mercredi, à 10 et à 11 heures.

Sémin. de statistique<sup>1</sup>.

*Conférence de statistique spéciale.*

1 h.

Vendredi, à 18 heures.

Sémin. de statistique.

*Travaux pratiques.* — Exercices de calcul statistique  
 et de représentation graphique (avec le concours  
 de l'assistant).

(Jours et heures à fixer.)

M. **X.**

*Cours général d'économie commerciale.* —

*Conférence d'économie commerciale.*

<sup>1</sup> Promenade du Pin, 5.

M. **Edouard Folliet**, prof. ord.

*Bilan.* — Etude comptable et juridique des différen-  
 tes parties du bilan. Le bilan et le compte de  
 pertes et profits dans les sociétés anonymes.  
 — Analyses de bilans. 2h. 46.

Mardi et mercredi, à 8 heures.

*Bourse.* — Organisation. Etude des divers marchés.  
 Opérations au comptant, à prime, stellage.  
 Report, etc. 2 h. 46.

Mardi et mercredi, à 9 heures.

*Conférence.* — Exercices pratiques. Cas spéciaux en  
 comptabilité. 2 h. 46.

Lundi, à 8 et à 9 heures.

M. **Edmond Pittard**, chargé de cours.

*Droit commercial.* — Propriété industrielle: Marques  
 de fabrique et brevets d'invention. 2 h. 46.

Vendredi, à 8 et à 9 heures.

### COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. **Henri Fehr**, prof. ord.

*Eléments de mathématiques supérieures.*

3 h.

Lundi, à 9 heures; jeudi, de 9 à 11 heures.

20.

M. **Eugène Pittard**, prof. ord.

*Anthropologie générale.*

Paléontologie humaine et anthropologie préhisto-  
 rique. — Origine des populations européennes. 2 h.

Lundi et mardi, à 18 heures.

30.

Morphologie comparative: les races et les milieux.

— Le développement de l'homme en fonction  
 de l'âge, du sexe, de la race, du milieu. —

Principes d'eugénique: La lutte contre les  
 hérédités déficientes. 1 h.

Mercredi, à 18 heures.

30.

M. **Edouard Claparède**, prof. ord.

*Psychologie expérimentale.* — La vie affective et la  
 volonté. 2 h.

Lundi et mardi, à 11 heures.

30

|  |      |       |
|--|------|-------|
| <b>M. Charles Werner</b> , prof. ord.<br><i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes philosophiques depuis les origines de la pensée grecque jusqu'à Leibnitz.                                      | 3 h. | 45.   |
| Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.  |      |       |
| <b>M. Henri Reverdin</b> , prof. ord.<br><i>Cours.</i> — Philosophie morale : Les problèmes ; les doctrines.   | 1 h. | 46.   |
| Mardi, à 15 heures.  |      |       |
| <b>M. Frank Grandjean</b> , prof. ord.<br><i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et le mécanisme de la raison. La logique et l'ontologie scolastique.  | 2 h. | 49.   |
| Mardi et vendredi, à 17 heures.  |      |       |
| <b>M. Albert Malche</b> , prof. ord. [en congé].<br>[Suppléant : <b>M. Jules Dubois</b> , D <sup>r</sup> en philosophie]<br><i>Histoire de l'éducation.</i> — Les premiers siècles de l'ère chrétienne et moyen âge. | 1 h. | 28.   |
| Lundi, à 17 heures.  |      |       |
| <i>Pédagogie théorique.</i> — Introduction à la pédagogie et Pédagogie générale.   | 1 h. | 45.   |
| Mardi, à 16 heures.  |      |       |
| <b>M. Pierre Bovet</b> , prof. ord.<br><i>Science de l'éducation.</i><br>L'enfant indiscipliné.  | 1 h. | 30.   |
| Lundi, à 17 heures.  |      |       |
| Les principes de l'école active et leurs réalisations.   | 1 h. | 30.   |
| Vendredi, à 17 heures.   |      |       |
| <b>M. Charles Seitz</b> , prof. ord.<br><i>Histoire contemporaine.</i> — Histoire générale de l'Europe, de 1830 à 1848.  | 2 h. | 45.   |
| Mercredi et jeudi, à 10 heures.  |      |       |
| <b>M. Paul-E. Martin</b> , prof. ord.<br><i>Institutions et civilisation du moyen âge.</i> — Des invasions à la féodalité.   | 1 h. | 45.   |
| Mardi, à 15 heures.  |      |       |
| <i>Histoire moderne.</i> — Préréforme et Réforme en France.  | 1 h. | 45.   |
| Mercredi, à 15 heures.   |      |       |
| <i>Conférences.</i><br>Histoire et institutions du moyen âge (Exercices pratiques et auteurs de la licence).   | 1 h. |       |
| Mercredi, à 14 heures.   |      | B. P. |

|  |      |   |
|--|------|---|
| Histoire moderne (Exercices pratiques et auteurs de la licence, histoire diplomatique).  | 2 h. |   |
| Mardi, de 17 à 19 heures.  |      | Arch. d'Etat (Salle Harvey).                          |
| <b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.<br><i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitutions des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », Etats-Unis d'Amérique) et République française. | 2 h. | 49.   |
| Lundi et mardi, à 11 heures.   |      |   |
| <b>M. Waldemar Deonna</b> , prof. ord.<br><i>Archéologie classique.</i> — L'art grec pendant la période hellénique (avec projections).   | 2 h. | 46.   |
| Lundi et vendredi, à 17 heures.  |      |   |
| <b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.<br><i>Droit international public.</i>  | 3 h. | 48.   |
| Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.   |      |   |
| <i>Introduction au droit.</i>  | 3 h. | 49.   |
| Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.  |      |   |
| <b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.<br><i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat.  | 2 h. | 49.   |
| Lundi et mardi, à 10 heures.   |      |   |
| <i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux, organisation, droits individuels.  | 3 h. | 48.   |
| Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.   |      |   |
| <b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.<br><i>Histoire des institutions du droit moderne (germanique).</i><br>— I <sup>re</sup> partie : Droit public.  | 4 h. | 49.   |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 h.; jeudi, à 9 heures.   |      |   |
| <b>M. Erich Hans Kaden</b> , prof. extr.<br><i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale : Fonctions et méthode, histoire et sources.   | 3 h. | 17.   |
| Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.   |      |   |
| <b>M. le D<sup>r</sup> Hector Cristiani</b> , prof. ord.<br><i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>  | 4 h. |   |
| Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures.  |      | Institut d'hygiène et de bactériologie <sup>1</sup> . |

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|   | Salle              |
|---|--------------------|
| <b>M. Joseph Bonnet</b> , Dr sc. comm.<br><i>Opérations et organisation comptable et administrative d'une grande banque.</i><br>Samedi, à 14 heures.  | 4 h.<br>17.        |
| <b>M. Eugène Dérobert</b> , Dr ès sc. écon.<br><i>L'économie coopérative.</i><br>(Jour et heure à fixer.)   | 4 h.               |
| <b>M<sup>lle</sup> Jeanne Duprat</b> , Dr en sociol.<br><i>Les systèmes politiques depuis Proudhon: la démocratie et le fédéralisme.</i><br>Vendredi, à 10 heures.  | 1 h.<br>S. E. S. 1 |
| <b>M. László Ledermann</b> , Dr ès sc. écon.<br><i>L'œuvre économique de Turgot.</i><br>Lundi, à 18 heures.   | 1 h.<br>46.        |
| <b>M. Antoine Pagès.</b><br><i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne.<br>Vendredi, à 15 heures.  | 1 h.<br>49.        |
| <b>M<sup>lle</sup> Louise Sommer</b> , Dr phil.<br><i>Le développement des ententes industrielles (cartels et trusts).</i><br>Mardi, à 17 heures.   | 1 h.<br>17.        |
| <b>M. Claudius-Pierre Terrier</b> , Dr ès sc. écon.<br><i>Exercices de comptabilité</i> (introduction à la technique commerciale, cours pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de commerce).<br>Lundi, à 14 et à 15 heures. | 2 h.<br>30.        |
| <i>Calculs commerciaux et financiers</i> (cours pratique pour étudiants n'ayant pas suivi une Ecole de commerce).<br>Vendredi, à 8 et à 9 heures.   | 2 h.<br>30.        |
| <b>M. Antoine Velleman.</b><br><i>Cours pratique de langue anglaise. The Statute of the Permanent Court of International Justice.</i><br>Mardi, à 18 heures.  | 1 h.<br>45.        |

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction de l'assistant.

<sup>1</sup> Promenade du Pin, 5.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique, réelle, technique et pédagogique du Collège de Genève<sup>1</sup> ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.
2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.
3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.
4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economie), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A. Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement), de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

# INSTITUT DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

---

M. le professeur Edouard FOLLIET, Administrateur.

---

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences Economiques et Sociales.

---

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales<sup>1</sup>.

## Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hautes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des Sciences économiques et sociales (voir p. 37).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etudes Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3<sup>me</sup> année de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève, de la 3<sup>me</sup> année de la Section commerciale de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un examen d'admission<sup>2</sup>.

## Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée; mention B, Economie publique).

---

<sup>1</sup> Voir la *Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de Genève*.

<sup>2</sup> Pour les conditions relatives à cet examen, voir la *Notice*.

---

A.E. == Archives d'Etat.  
 B.P. == Bibliothèque publique et universitaire.  
 I.H. == Institut d'Hygiène.

S.E.S. == Bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques et sociales, promenade du Pin, 5.  
 I.M.L. == Institut de Médecine légale.  
 S.St. == Séminaire de statistique, promenade du Pin, 5.

## FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

| Heures  | Lundi   | Salle                | Mardi                                       | Salle                    | Mercredi                          | Salle                      | Jeudi                      | Salle              | Vendredi                           | Salle          | Samedi  | Salle |
|---------|---|----------------------|---|--------------------------|-----------------------------------|----------------------------|----------------------------|--------------------|------------------------------------|----------------|---------|-------|
| 8 à 9   | Folliet<br>de Claparède                         | 46<br>49             | Folliet<br>de Claparède                     | 46<br>49                 | Folliet<br>de Claparède           | 46<br>49                   | Rappard                    | 46                 | Milhaud<br>Edm. Pittard<br>Terrier | 48<br>46<br>30 | Rappard | 46    |
| 9 à 10  | Folliet<br>Fehr<br>Borel                        | 46<br>20<br>49       | Folliet<br>Borel                            | 46<br>49                 | Folliet<br>Borel                  | 46<br>49                   | Fehr<br>de Claparède       | 20<br>49           | Terrier<br>Edm. Pittard            | 30<br>46       |         |       |
| 10 à 11 | G. Duprat<br><br>Borel<br>G. Werner             | 46<br><br>48<br>49   | Babel<br><br>Borel<br>G. Werner<br>Kaden    | 58<br><br>48<br>49<br>17 | Hersch<br>Seitz<br>Borel<br>Kaden | S. Stat.<br>45<br>48<br>17 | Fehr<br>Seitz<br><br>Kaden | 20<br>45<br><br>17 | J. Duprat                          | S.E.S.         |         |       |
| 11 à 12 | G. Duprat<br>Claparède<br>Borgeaud<br>G. Werner | 46<br>30<br>49<br>48 | Babel<br>Claparède<br>Borgeaud<br>G. Werner | 46<br>30<br>49<br>48     | Hersch<br>Babel<br>G. Werner      | S. Stat.<br>46<br>48       | Hersch                     | 46                 | Hersch<br>G. Duprat                | 46<br>S.E.S.   |         |       |



# FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Albert RICHARD, Doyen.

|  | Salle                             |
|--|-----------------------------------|
| <b>M. Charles Borgeaud</b> , prof. ord.  |                                   |
| <i>Droit constitutionnel comparé.</i> — Constitution des démocraties anglo-saxonnes (Grande-Bretagne et « Dominions », États-Unis d'Amérique) et de la République française. | 2 h.                              |
| Lundi et mardi, à 11 heures.   | 49.                               |
| <i>Histoire nationale.</i> — Origine et développement des institutions politiques de Genève.   | 2 h.                              |
| Vendredi et samedi à 16 heures.  | 49.                               |
| <i>Conférence.</i> — Travaux de séminaire.   | 2 h.                              |
| Jeudi, à 16 et à 17 heures.  | 50.                               |
|  | et Archives d'Etat (salle Harvey) |
| <b>M. Gottlieb Meumann</b> , prof. ord.  |                                   |
| <i>Droit privé romain.</i> — Droits réels. Obligations, partie spéciale. Successions.  | 6 h.                              |
| Mercredi et jeudi, à 10 h. ; vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.  | 49.                               |
| <i>Conférence de droit romain.</i>   | 2 h.                              |
| Mercredi, à 15 et à 16 heures.   | 49.                               |
| <i>Droit civil suisse.</i> — Droit des personnes et de la famille.   | 4 h.                              |
| Mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.   | 48.                               |
| <b>M. Eugène Borel</b> , prof. ord.  |                                   |
| <i>Droit international public.</i>   | 3 h.                              |
| Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.   | 48.                               |
| <i>Introduction au droit.</i>  | 3 h.                              |
| Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.  | 49.                               |
| <b>M. Paul Logoz</b> , prof. ord.  |                                   |
| <i>Droit pénal</i> (partie générale).  | 5 h.                              |
| Lundi, à 8 heures ; vendredi et samedi, à 10 et à 11 heures.   | 48.                               |
| <i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).  | 1 h.                              |
| Lundi, à 9 heures.   | 48.                               |

|  |                  |     |
|--|------------------|-----|
| <b>M. Georges Werner</b> , prof. ord.  |                  |     |
| <i>Droit public général.</i> — Théorie générale de l'Etat.   | 2 h.             |     |
| Lundi et mardi, à 10 heures.   |                  | 49. |
| <i>Droit public suisse.</i> — Principes généraux, organisation des pouvoirs publics, droits individuels. | 3 h.             |     |
| Lundi, mardi, et mercredi, à 11 heures.  |                  | 48. |
| <i>Conférence de droit public suisse.</i>  | 1 h.             |     |
| Mardi, à 9 heures.   |                  | 50. |
| <b>M. Hugo de Claparède</b> , prof. ord.   |                  |     |
| <i>Histoire des institutions du droit moderne (germanique).</i>  |                  |     |
| — 1 <sup>re</sup> partie : Droit public.   | 4 h.             |     |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 h. ; jeudi, à 9 heures.  |                  | 49. |
| <i>Conférence.</i> — Sources du moyen âge avec travaux écrits.   | 1 h.             |     |
| Vendredi, à 9 heures.  |                  | 49. |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Livre I : Partie générale.   | 4 h.             |     |
| Lundi, mardi, mercredi, à 9 h. ; jeudi, à 10 heures.   |                  | 44. |
| <b>M. Albert Richard</b> , prof. ord.  |                  |     |
| <i>Droit civil suisse.</i> — Théorie générale des obligations.   | 5 h.             |     |
| Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 heures.  |                  | 17. |
| Conférence. — Discussion de cas pratiques.   | 1 h.             |     |
| Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.  |                  | 48. |
| Séminaire. — Travaux personnels des étudiants.   | 1 h.             |     |
| Vendredi, à 14 à 15 heures, tous les 15 jours.   |                  | 48. |
| <b>M. Erich Hans Kaden</b> , prof. extr.   |                  |     |
| <i>Législation civile comparée.</i> — Partie générale : Fonctions et méthode, histoire et sources.       | 3 h.             |     |
| Mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.   |                  | 17. |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Livre II : Obligations.  | 4 h.             |     |
| Mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 11 heures.   |                  | 17. |
| * <i>Code civil allemand.</i> — Livre III : Droits réels.  | 3 h.             |     |
| Mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.  |                  | 17. |
| * <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).   | 2 h.             |     |
| Mardi, à 15 et à 16 heures.  |                  | 49. |
| <i>Séminaire de droit romain.</i>  | 1 h.             |     |
| Tous les 15 jours, jeudi, de 16 à 18 heures.   | Bibl. de la Fac. |     |
| <b>M. Edgard Milhaud</b> , prof. ord.  |                  |     |
| <i>Cours général d'économie politique.</i> — La production et la circulation.                            | 4 h.             |     |
| Lundi, à 18 heures.  |                  | 48. |
| Jeudi et vendredi, à 18 h. ; samedi, à 15 heures.  |                  | 30. |

\* Cours donné en allemand.

|   |      |  |
|---|------|--|
| <i>Conférence générale.</i>                                     | 1 h. |  |
| Samedi, à 16 heures.  |      | 48   |
| <b>M. William E. Rappard</b> , prof. ord.                       |      |  |
| <i>Finances publiques.</i> — Le budget. Les impôts directs.     | 2 h. |  |
| Jeudi et samedi, à 8 heures.                                    |      | 46.  |
| <i>Cours libre.</i> — L'œuvre de la Société des Nations.        | 1 h. |  |
| Mercredi, à 17 heures.  |      | 30.  |
| <b>M. François Naville</b> , prof. extr.                        |      |  |
| <i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> —   |      |  |
| Cours théorique et démonstrations pratiques.                    | 1 h. |  |
| Jeudi, à 10 heures.   |      | Institut de médecine légale <sup>1</sup> . |
| <i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>                     |      |  |
| Tous les jours [S'adresser à l'Institut].                       |      |  |
| <b>M. Edmond Pittard</b> , chargé de cours.                     |      |  |
| <i>Poursuite pour dettes et faillite.</i>                       | 2 h. |  |
| Mardi et mercredi, à 8 heures.                                  |      | 48.  |
| <i>Propriété industrielle : Les marques de fabrique.</i>        | 1 h. |  |
| Lundi, à 10 heures.   |      | 17.  |
| <b>M. Paul Garry</b> , chargé de cours.                         |      |  |
| <i>Droit commercial.</i> — Les sociétés commerciales.           | 2 h. |  |
| Jeudi et samedi, à 8 heures.                                    |      | 48.  |
| <i>Conférence.</i> — Exercices pratiques ; travaux écrits, etc. | 1 h. |  |
| Lundi, à 14 heures.   |      | 48.  |
| <b>M. Rodolphe Weber</b> , prof. hon.                           |      |  |
| <i>Psychiatrie légale.</i>                                      | 1 h. |  |
| (Jour et heure à fixer.)  |      |  |

---

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

---

|  |      |     |
|--|------|-----|
| <b>M. Louis Baudouin</b> , Dr en droit.          |      |     |
| <i>La faillite en droit commercial français.</i> | 1 h. |     |
| Lundi, à 17 heures.                              |      | 50. |

<sup>1</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

|   |      |     |
|---|------|-----|
| M. Albert Caleb, Dr en droit, lic. ès sc. politiques.<br><i>Des sociétés civiles et commerciales en droit comparé.</i><br>Lundi et vendredi, à 14 heures.                         | 2 h. | 17. |
| M. Michel Grodensky, Dr en droit, lic. ès sc. soc.<br><i>Introduction à la philosophie du droit.</i><br>Mercredi, à 17 heures.  | 1 h. | 48. |
| <i>Philosophie du droit. — La loi.</i><br>Mardi et jeudi, à 17 heures.  | 2 h. | 48. |
| <i>Théorie générale du droit. — L'interprétation des lois.</i><br>Mardi et jeudi, à 18 heures.  | 2 h. | 48. |
| <i>Conférence de théorie générale du droit.</i><br>Mercredi, à 16 heures.   | 1 h. | 48. |
| M. Paul Guggenheim, Dr en droit.<br><i>Principes de droit fiscal.</i><br>Mardi et jeudi, à 14 heures.   | 2 h. | 48. |
| M. Ludwig Hamburger, Dr en droit.<br>* <i>Droit du travail allemand.</i><br>Mardi et vendredi, à 17 heures.   | 2 h. | 50. |
| * <i>Code civil allemand. — Livre V : Successions.</i><br>Mardi, mercredi et vendredi, à 18 heures.   | 3 h. | 49. |
| M. Michel Potulicki, Dr en droit.<br><i>Le régime légal de la presse en droit comparé.</i><br>Jeudi, à 18 heures.   | 1 h. | 46. |
| M. Léon Rabinowicz, Dr en droit.<br><i>L'idée du subjectivisme en droit pénal moderne.</i><br>Mardi, à 15 heures.   | 1 h. | 17. |
| M. Maurice Roulet, Dr en droit.<br><i>Les assurances sociales en Suisse.</i><br>Mardi, à 14 heures, et vendredi, à 17 heures.   | 2 h. | 17. |
| M. Jude Suss, Dr en droit.<br><i>Exercices de terminologie et de traductions juridiques<br/>d'allemand en français et de français en allemand.</i><br>Lundi, à 15 et à 16 heures. | 2 h. | 48. |

\* Cours donné en allemand.

## CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire à l'examen de licence il faut présenter six certificats de conférences. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

## Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réale latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

## SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

| Heures  | Lundi                              | Salle              | Mardi                                      | Salle                | Mercredi                                    | Salle                | Jeudi   | Salle                | Vendredi                             | Salle          | Samedi              | Salle    |
|---------|------------------------------------|--------------------|--|----------------------|---|----------------------|---|----------------------|--------------------------------------|----------------|---------------------|----------|
| 8 à 9   | de Claparède<br>Logoz              | 49<br>43           | de Claparède<br>Pittard                    | 49<br>48             | de Claparède<br>Pittard                     | 49<br>48             | Rappard<br>Carry                                  | 46<br>48             |                                      |                | Rappard<br>Carry    | 46<br>48 |
| 9 à 10  | Borel<br>Logoz<br><br>de Claparède | 49<br>48<br><br>44 | Borel<br>Richard<br>Werner<br>de Claparède | 49<br>17<br>50<br>44 | Borel<br>Richard<br>Meumann<br>de Claparède | 49<br>17<br>48<br>44 | de Claparède<br>Richard<br>Meumann                | 49<br>17<br>48       | de Claparède<br>Richard<br>Meumann   | 49<br>17<br>48 | Richard<br>Meumann  | 17<br>48 |
| 10 à 11 | Werner<br>Borel<br>Pittard         | 49<br>48<br>17     | Werner<br>Borel<br>Kaden                   | 49<br>48<br>17       | Meumann<br>Borel<br>Kaden                   | 49<br>48<br>17       | Meumann<br>Naville<br>Kaden<br>de Claparède       | 49<br>48<br>17<br>44 | Meumann<br>Logoz                     | 49<br>48       | Meumann<br>Logoz    | 49<br>48 |
| 11 à 12 | Borgeaud<br>Werner                 | 49<br>48           | Borgeaud<br>Werner<br>Kaden                | 49<br>48<br>17       | Werner<br>Kaden                             | 48<br>17             | Kaden   | 17                   | Meumann<br>Logoz<br>Kaden            | 49<br>48<br>17 | Meumann<br>Logoz    | 49<br>48 |
| 14 à 15 | Carry<br>Caleb                     | 48<br>17           | Roulet<br>Guggenheim                       | 17<br>48             |   |                      | Guggenheim  | 48                   | Richard<br>Caleb                     | 48<br>17       |                     |          |
| 15 à 16 |                                    |                    |  |                      | Meumann<br>Kaden                            | 49<br>17             | Kaden   | 17                   | Richard<br>Kaden                     | 48<br>17       | Milhaud             | 30       |
| 16 à 17 | Suss                               | 48                 | Rabinowicz                                 | 17                   | Kaden<br>Meumann                            | 49<br>49             | Grodensky   | 48                   | Borgeaud 50 et Arch.<br>Kaden B.F.D. | 49             | Milhaud<br>Borgeaud | 48<br>49 |
| 17 à 18 | Baudouin                           | 50                 | Grodensky<br>Hamburger                     | 48<br>50             | Rappard<br>Grodensky                        | 30<br>48             | Borgeaud 50 et Arch.<br>Kaden B.F.D.<br>Grodensky | 48                   | Hamburger<br>Roulet                  | 50<br>17       |                     |          |
| 18 à 19 | Milhaud                            | 48                 | Hamburger<br>Grodensky                     | 50<br>48             | Hamburger                                   | 49                   | Milhaud<br>Grodensky<br>Potulicki                 | 30<br>48<br>46       | Milhaud<br>Hamburger                 | 30<br>49       |                     |          |

# FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur Maurice ROCH, Doyen.

M. le D<sup>r</sup> Jean-Amédée Weber, prof. ord.

*Anatomie normale et organogénie.* — Splanchnologie.

Résumé du système nerveux central et des organes des sens. 6 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 18 h. ; samedi, de 9 à 11 heures. Aula Ec. Méd.<sup>1</sup>

*Exercices pratiques de dissection* : Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures. Le professeur dirige les travaux pratiques tous les jours, de 10 à 12 heures.

Ec. Méd. Salle de dissect.

Un *répétitoire gratuit concernant des questions d'anatomie et d'organogénie* a lieu sous la direction du professeur le mercredi et le samedi, de 11 à 12 heures.

Aula Ec. Méd.

*Laboratoire pour recherches spéciales.*

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le D<sup>r</sup> Eugène Bujard, prof. ord.

*Histologie normale.* — 1<sup>re</sup> partie : Tissus et systèmes. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Embryologie générale* (embryogénie et histogénie). 2 h.

Vendredi et samedi, à 8 heures. Ec. Méd.

*Stomatologie normale.* 2 h.

[A lieu au semestre d'été.]

*Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.*

Mardi et vendredi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd.

*Laboratoire d'histologie.*

[A lieu au semestre d'été.]

Eventuellement il sera organisé un *répétitoire* (facultatif) *sur des questions d'histologie.*

[S'adresser au professeur.]

*Laboratoire pour recherches spéciales.* — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adr. au professeur.] Ec. Méd.

<sup>1</sup> Ecole de Médecine.

|   |                          |
|---|--------------------------|
| M. le Dr <b>Frédéric Battelli</b> , prof. ord.  |                          |
| <i>Physiologie.</i> — Fonctions de nutrition.   | 6 h.                     |
| Lundi, mardi, vendredi et samedi, à 16 h.; mercredi, de 16 à 18 heures.   | Ec. Méd.                 |
| <i>Chimie physiologique.</i>  | 2 h.                     |
| Lundi et vendredi, à 17 heures.   | Ec. Méd.                 |
| <i>Laboratoire de physiologie et de chimie physiologique.</i>   |                          |
| Mardi, à 10 heures, et jeudi, à 14 heures.  | Ec. Méd.                 |
| <i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i> — Tous les jours.   | Ec. Méd.                 |
| M. le Dr <b>Max Askanazy</b> , prof. ord.   |                          |
| <i>Pathologie générale.</i>   | 4 h.                     |
| Lundi, mercredi, jeudi, et vendredi, à 11 heures.   | Inst. path. <sup>1</sup> |
| <i>Laboratoire d'autopsies et de démonstrations.</i>  |                          |
| a) Démonstrations.  | 2 h.                     |
| Lundi et jeudi, à 14 heures.  | Inst. path.              |
| b) Autopsies pour tous.   | 2 h.                     |
| Samedi, de 14 à 16 heures.  | Inst. path.              |
| c) Autopsies par séries de 3 élèves.<br>(Sur convocation.)  | Inst. path.              |
| d) Conférences sur des chapitres choisis d'anatomie pathologique.   | Inst. path.              |
| <i>Anatomie pathologique de la bouche et du pharynx.</i>  | 2 h.                     |
| Mercredi, de 17 à 19 heures.  | Inst. path.              |
| <i>Travaux spéciaux.</i> — Tous les jours.  | Inst. path.              |
| M. le Dr <b>Maurice Roch</b> , prof. ord.   |                          |
| <i>Clinique médicale.</i>   | 7 h. $\frac{1}{2}$       |
| Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30.   | Hôp. cant. <sup>2</sup>  |
| <i>Stage clinique</i> (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée).                                   | 6 h.                     |
| Tous les jours.   | Hôp. cant.               |
| <i>Exercices d'auscultation.</i>  | 2 h.                     |
| Mardi, de 17 à 19 heures.   | Hôp. cant.               |
| M. le Dr <b>Ernest Kummer</b> , prof. ord.  |                          |
| <i>Clinique chirurgicale.</i>   | 7 $\frac{1}{2}$ h.       |
| Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi.   | Hôp. cant.               |
| <i>Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.</i>   |                          |
| Tous les jours. [S'adresser au professeur.]   | Hôp. cant.               |
| <i>Travaux pratiques.</i> — Anesthésie, antiseptie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique et endoscopie. |                          |
| [S'adresser au professeur]  | Hôp. cant.               |
| <i>Travaux de laboratoire.</i>  |                          |
| Tous les jours [S'adresser au professeur.]  | Hôp. cant.               |

<sup>1</sup> Institut pathologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Hôpital cantonal.

|  |                                  |
|--|----------------------------------|
| M. le Dr <b>Oscar Beuttner</b> , prof. ord.            |                                  |
| <i>Clinique obstétricale et gynécologique.</i>         | 5 h.                             |
| Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 8 heures. | Clin. obst. et gyn. <sup>1</sup> |
| <i>Cours d'opérations obstétricales.</i>               |                                  |
| Samedi, de 8 à 10 heures.                              | Clin. obst. et gyn.              |
| <i>De l'examen en obstétrique et en gynécologie.</i>   | 1 h.                             |
| Vendredi, à 18 heures.                                 | Clin. obst. et gyn.              |
| <i>Curiothérapie en gynécologie</i> (cours gratuit).   | 1 h.                             |
| Samedi, à 10 heures.                                   | Clin. obst.                      |
| <i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i>          |                                  |
| Tous les jours.  |                                  |

|   |                            |
|---|----------------------------|
| M. le Dr <b>Pierre Gautier</b> , prof. extr.  |                            |
| <i>Clinique infantile</i>                     | 2 h.                       |
| Lundi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures. | Clin. infant. <sup>2</sup> |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| M. le Dr <b>David Gourfein</b> , prof. ord.  |                             |
| <i>Leçons de clinique ophtalmologique et d'ophtalmologie.</i>  |                             |
| Segment antérieur : pathologie des annexes; paupières, voies lacrymales, de la conjonctive, de la cornée, de la sclérotique, de l'iris, du corps ciliaire et du cristallin. Séméiologie de la chambre antérieure et de la pupille. Rapport de l'ophtalmologie avec la pathologie générale. | 4 h.                        |
| Lundi et mercredi, de 17 à 19 heures.  | Clin. ophtalm. <sup>3</sup> |
| <i>Stage clinique et polyclinique</i> pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée.  |                             |
| Lundi, mercredi, vendredi et samedi.   | Clin. ophtalm.              |

|   |                                  |
|---|----------------------------------|
| M. le Dr <b>Charles Ladame</b> , prof. ord. |                                  |
| <i>Clinique des maladies mentales.</i>      | 2 h.                             |
| Mercredi, de 14 à 16 heures.                | Asile des Aliénés <sup>4</sup> . |

|   |      |
|---|------|
| M. le Dr <b>Edouard Long</b> , prof. extr.                          |      |
| <i>Neuropathologie.</i> — Affections organiques du système nerveux. | 2 h. |
| [A lieu au semestre d'été.]   |      |

|   |            |
|---|------------|
| M. le Dr <b>Charles Du Bois</b> , prof. extr.     |            |
| <i>Clinique dermatologique et vénéréologique.</i> | 3 h.       |
| Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.             | Hôp. cant. |

<sup>1</sup> Clinique obstétricale et gynécologique, boul. de la Cluse.

<sup>2</sup> Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.

<sup>3</sup> Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.

<sup>4</sup> Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

|  |  |
|--|--|
| M. le Dr <b>Bernard Wiki</b> , prof. ord.<br><i>Matière médicale et thérapeutique expérimentale</i> (Pharmacologie).                                     | 2 h.                                   |
| Lundi, à 17 heures, et mardi, à 16 heures.   | Ec. Méd.                               |
| <i>Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments.</i>   | 2 h.                                   |
| Samedi, de 10 heures à midi.   | Ec. Méd.                               |
| <i>Laboratoire pour recherches spéciales.</i><br>Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur].   | Ec. Méd.                               |
| M. le Dr <b>Georges Bickel</b> , prof. extr.<br><i>Policlinique médicale.</i>  | 2 h.                                   |
| Mardi et vendredi, à 18 heures.  | Policlinique.                          |
| <i>Clinique propédeutique.</i>   | 1 h.                                   |
| Jeudi, à 18 heures.  | Hôp. cant.                             |
| M. le Dr <b>Jean-Alfred Veyrassat</b> , prof. ord.<br><i>Policlinique chirurgicale.</i>  | 2 h.                                   |
| Samedi, de 10 heures à midi.   | Policlinique.                          |
| <i>Chirurgie générale.</i>   | 2 h.                                   |
| Lundi et mercredi, à 18 heures.  | Policlinique.                          |
| M. le Dr <b>Raoul de Seigneux</b> , prof. ord.<br><i>Policlinique gynécologique et obstétricale.</i>   |  |
| Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.   | Maternité.                             |
| <i>Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical.</i>   | 2 h.                                   |
| Mardi et vendredi, à 15 heures.  | Maternité, s. 26.                      |
| Pour les participants à ce cours (sutures de déchirures périnéales), jour et heure à fixer.  |  |
| M. le Dr <b>Amédée Pognat</b> , prof. ord.<br><i>Cours de policlinique oto-rhino-laryngologique.</i>   | 4 h.                                   |
| [A lieu au semestre d'été.]  |  |
| M. le Dr <b>François Naville</b> , prof. extr.<br><i>Médecine légale.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.                                 | 2 h.                                   |
| Mardi et vendredi, à 14 heures.  | Institut de méd. légale <sup>1</sup> . |
| <i>Autopsies médico-légales.</i> — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation. |  |
|  | Institut de méd. légale.               |

<sup>1</sup> Rue de l'Ecole-de-Médecine.

|  |   |
|--|---|
| <i>Recherches spéciales.</i> — Tous les jours.<br>[S'adresser à l'Institut de médecine légale.]  |   |
| M. le Dr <b>Charles Julliard</b> , prof. extr.<br><i>Médecine des assurances et chirurgie des accidents du travail.</i>                                | 2 h.  |
| Mardi, de 16 à 18 heures.  | Policlinique.   |
| M. le Dr <b>Hector Cristiani</b> , prof. ord.<br><i>Hygiène publique et hygiène expérimentale.</i>   | 4 h.  |
| Lundi, à 16 h.; jeudi, de 15 à 17 h., et vendredi, à 16 heures.  | Institut d'hygiène et de bactériologie <sup>1</sup> . |
| <i>Bactériologie</i> [A lieu pendant le semestre d'été].   |   |
| <i>Cours pratique de bactériologie.</i><br>Tous les jours [S'adresser au professeur].  | Inst. d'hyg. et de bactér.                            |
| <i>Laboratoire pour recherches spéciales d'hygiène, de bactériologie et de pathologie expérimentale.</i><br>Tous les jours [S'adresser au professeur]. | Inst. d'hyg. et de bactér.                            |
| M. le Dr <b>Rodolphe Weber</b> , prof. hon.<br><i>Psychiatrie légale.</i>  | 1 h.  |
| (Jour et heure à fixer après entente avec le professeur.)  |   |

#### COURS DE PRIVAT-DOCENTS

|  |            |
|--|------------|
| a) Nouveau règlement.  |            |
| M. le Dr <b>Nicolas Betchov</b> , privat-docent de médecine interne.<br><i>La tuberculose.</i> — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. | 1 h.       |
| Lundi, à 16 heures.  | Hôp. cant. |
| M. le Dr <b>Fernand Chatillon</b> , privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.<br><i>Répétitoire des cours cliniques d'obstétrique et de gynécologie.</i>  | 1 h.       |
| Vendredi, à 17 heures.   | Maternité. |
| M. le Dr <b>Alec Cramer</b> , privat-docent de médecine interne.<br><i>Cours théorique et pratique de clinique médicale propédeutique.</i>   | 1 h.       |
| Mardi, à 17 heures.  | Clin. méd. |

<sup>1</sup> Quai d'Arve.

- M. le Dr **Oscar-Louis Forel**, privat-docent de psychiatrie.  
*Psychiatrie générale.* 1 h.  
 Mardi, à 15 heures. Université, s. 17.
- M. le Dr **René Gilbert**, privat-docent de radiologie médicale.  
*Éléments de radiologie médicale.* — Applications au radio-  
 diagnostic (exercices pratiques). 2 h.  
 Mercredi, à 17 h. et samedi, à 16 heures. Institut central de Radiologie.
- M. le Dr **Jean Golay**, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.  
*Les principales affections dermatologiques.* 1 h.  
 Samedi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M<sup>me</sup> Dr **Léonore Gourfein-Welt**, privat-docent d'ophtalmologie.  
*Cours d'ophtalmoscopie.* — Détermination de la réfraction. 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.<sup>1</sup>
- M. le Dr **Albert Jentzer**, privat-docent de chirurgie.  
*Répétitoire de pathologie externe.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures. Clin. chirurg.
- M. le Dr **Robert-H. Kummer**, privat-docent de chirurgie.  
*Urologie (avec exercices pratiques).* 1 h.  
 Mardi, à 18 heures. Clin. chir.
- M. le Dr **Herz Mantchik**, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.  
*Technique et pratique oto-rhino-laryngologique.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Policlin. oto-rhino-laryng.<sup>2</sup>
- M. le Dr **Gustave-G. Moppert**, privat-docent de chirurgie.  
*Introduction à l'étude de la chirurgie.* 1 h.  
 Mercredi, à 17 heures. Université, s. 44.
- M. le Dr **Georges de Morsier**, privat-docent de psychiatrie.  
*Policlinique psychiatrique.* 1 h.  
 Vendredi, à 16 heures. Policlinique.
- M. le Dr **Georges Piotrowski**, privat-docent de physiologie pathologique.  
*Examens de laboratoire appliqués à la clinique.* 1 h.  
 Jeudi, à 11 heures. Clin. méd.
- Physiologie pathologique du système nerveux (avec pré-  
 sentation de malades).* Clin. méd.
- M. le Dr **Georges-Louis Regard**, privat-docent de chirurgie.  
*Les ressources de la chirurgie moderne.* 1 h.  
 Mardi, à 16 heures. Université, s. 17.

<sup>1</sup> Rue Alcide-Jentzer.

<sup>2</sup> Rue de l'École-de-Médecine.

- M. le Dr **Charlie Saloz**, privat-docent de médecine interne.  
*Séméiologie cardio-vasculaire.* 1 h.  
 Jeudi, à 15 heures. Clin. méd.
- 
- b) Ancien règlement.
- M. le Dr **Louis Aubert**.  
*Gynécologie opératoire.* 1 h.  
 Mercredi, à 18 heures. Maternité.
- M. le Dr **Henri Audeoud**.  
*Hygiène et alimentation de l'enfance.* 1 h.  
 Samedi, à 18 heures. Policlinique
- M. le Dr **Augustin Collomb**.  
*Répétitoire pratique d'ophtalmologie avec démonstrations  
 d'anatomie pathologique et de bactériologie oculaires.* 2 h.  
 Jeudi, de 16 à 18 heures. Clinique.
- M. le Dr **Charles Martin-Du Pan**.  
*Chirurgie infantile.* 1 h.  
 Mardi, à 10 h. 30. Hôp. Gourgas<sup>1</sup>.
- M. le Dr **Rista Mitkovitch**.  
*Criminologie générale.* — Les criminels au point de vue  
 anthropologique, psychologique et social. *L'Uomo  
 delinquente* de Lombroso. Les demi-fous de Gras-  
 set. La dégénérescence et la criminalité. Le pro-  
 blème de la responsabilité. 1 h.  
 Lundi, à 17 heures. Univ., s 44
- M. le Dr **Charles Perrier**.  
*Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.* 1 h.  
 Vendredi, à 17 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr **Théodore Reh**.  
*Hygiène sociale.* 1 h.  
 Samedi, à 17 heures. Institut d'hygiène.
- Bactériologie clinique.* 2 h.  
 Jeudi, de 14 à 16 heures. Institut d'hygiène.
- M. le Dr **Charles Waegeli**.  
*Séminaire d'obstétrique.* 1 h.  
 Mardi, à 17 heures. Maternité.

<sup>1</sup> Rue Gourgas, 15.

### Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'*étudiants* dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes<sup>1</sup> par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

---

### Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918 ; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen ; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

\* \*\*

*N. B.* — Les personnes qui désirent subir les *examens fédéraux de médecine* doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

---

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile *route de Florissant, 4, 2° étage à gauche*, les lundis, jeudis et samedis, de 14 à 15 heures.

E.M. = Ecole de médecine.  
H.C. = Hôpital cantonal.  
I.P. = Institut pathologique.  
U. = Université, bâtiment principal.  
M. = Maternité.  
I.H. = Institut d'Hygiène.  
A.A. = Asile des Aliénés.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

P. = Policlinique.  
P.O. = Policl. otorhinolaryng.  
I.M.L. = Institut méd. légale.  
Cl. Inf. = Clinique infantile.  
Cl. O. = Clinique obst. et gynéc.  
Cl. opt. = Clinique ophtalmolog.  
Cl. = Clinique particulière.

| Heures      | Lundi                         |                           | Mardi                         |                           | Mercredi                      |                           | Jeudi              |                   | Vendredi           |                   | Samedi                                      |  |              |
|-------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|-------------------------------|---------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|---|--|--------------|
| 8 à 9       | Bujard<br>Beuttner<br>Du Bois | E.M.<br>Cl. obst.<br>H.C. | Bujard<br>Beuttner<br>Du Bois | E.M.<br>Cl. obst.<br>H.C. | Bujard<br>Beuttner<br>Du Bois | E.M.<br>Cl. obst.<br>H.C. | Bujard<br>Beuttner | E.M.<br>Cl. obst. | Bujard<br>Beuttner | E.M.<br>Cl. obst. | Bujard<br>Beuttner                          | E.M.<br>Cl. obst.                      |              |
| 9 à 10      |                               |                           |                               |                           |                               |                           |                    |                   |                    |                   | Beuttner<br>J.A. Weber                      | Cl. obst.<br>Aula E.M.                 |              |
| 9-10 1/2    | Roch                          | H.C.                      | Roch                          | H.C.                      | Roch                          | H.C.                      | Roch               | H.C.              | Roch               | H.C.              |   |  |              |
| 10 à 11     |                               |                           | Battelli<br>Maetin-Du Pan     | E.M.<br>H.Ggas            |                               |                           |                    |                   |                    |                   | J.A. Weber<br>Beuttner<br>Wiki<br>Veyrassat | Aula E.M.<br>Cl. obst.<br>E.M.<br>Pol. |              |
| 10 1/2 - 12 | E. Kummer                     | H.C.                      | E. Kummer                     | H.C.                      | E. Kummer                     | H.C.                      | E. Kummer          | H.C.              | E. Kummer          | H.C.              |   |  |              |
| 11 à 12     | Askanazy                      | I.P.                      |                               |                           | Askanazy                      | I.P.                      | Askanazy           | I.P.              | Askanazy           | I.P.              |   | Wiki<br>Veyrassat                      | E.M.<br>Pol. |
|             |                               |                           | Martin-Du Pan                 | H.Ggas                    |                               |                           | Piotrowski         | Cl. méd.          |                    |                   |   |  |              |

## FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

| Heures. | Lundi                                      |                                   | Mardi  |   | Mercredi  |  | Jeudi                       |                          | Vendredi                            |                                | Samedi                       |                         |
|---------|--|-----------------------------------|--|---|---|--|-----------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| 14 à 15 | Askanazy                                   | I.P.                              | Bujard<br>Naville                                  | E.M.<br>I.M.L.                                | Ladame  | A.A.   | Battelli<br>Askanazy<br>Reh | E.M.<br>I.P.<br>I.H.     | Bujard<br>Naville                   | E.M.<br>I.M.L.                 | Askanazy                     | I.P.                    |
| 15 à 16 | Gautier                                    | Cl. inf.                          | Bujard<br>de Seigneux<br>Forel                     | E.M.<br>Mat.<br>U. 17                         | Ladame  | A.A.   | Cristiani<br>Saloz<br>Reh   | I.H.<br>Cl. Méd.<br>I.H. | Bujard<br>de Seigneux               | E.M.<br>Mat.                   | Askanazy                     | I.P.                    |
| 16 à 17 | Battelli<br>Cristiani<br>Betchov           | E.M.<br>I.H.<br>H.C.              | Battelli<br>Wiki<br>Julliard<br>Mantchik<br>Regard | E.M.<br>E.M.<br>Pol.<br>Pol. oto-rh.<br>U. 17 | Battelli<br>Gautier   | E.M.<br>Cl. inf.                                     | Cristiani<br>Collomb        | I.H.<br>Cl.              | Battelli<br>Cristiani<br>de Morsier | E.M.<br>I.H.<br>Pol.           | Battelli<br>Gilbert<br>Golay | E.M.<br>I. Rad.<br>H.C. |
| 17 à 18 | Battelli<br>Gourfein<br>Wiki<br>Mitkovitch | E.M.<br>Cl. opt.<br>E.M.<br>U. 44 | Roch<br>Julliard<br>Cramer<br>Wægeli               | H.C.<br>Pol.<br>H.C.<br>Mat.                  | Battelli<br>Gourfein<br>Askanazy<br>Jentzer<br>Gilbert<br>Moppert | E.M.<br>Cl. opt.<br>I.P.<br>H.C.<br>I. Rad.<br>U. 44 | Collomb                     | Cl.                      | Battelli<br>Perrier<br>Chatillon    | E.M.<br>H.C.<br>Mat.           | Gourfein-Welt<br>Reh         | Cl. opt.<br>I.H.        |
| 18 à 19 | J. A. Weber<br>Gourfein<br>Veyrassat       | Aula E.M.<br>Cl. opt.<br>E.M.     | J. A. Weber<br>Roch<br>Bickel<br>R. Kummer         | Aula E.M.<br>H.C.<br>Pol.<br>Cl. chir.        | J. A. Weber<br>Gourfein<br>Askanazy<br>Veyrassat<br>Aubert        | Aula E.M.<br>Cl. opt.<br>I.P.<br>E.M.<br>Mat.        | Bickel                      | H.C.                     | J. A. Weber<br>Beuttner<br>Bickel   | Aula E.M.<br>Cl. obst.<br>Pol. | Audeoud                      | Pol.                    |

# INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.*

*Exercices pratiques.* 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;  
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire.

*Cours théorique.* 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

*Extractions. Hygiène dentaire. Art dentaire théorique.* 1 h.

Mardi, à 8 heures. Inst. dent.

*Anomalies des mâchoires. Orthodontie.* 1 h.

Vendredi, à 8 heures. Inst. dent.

*Policlinique dentaire.* 12 h.

Lundi, mercredi, jeudi, samedi, de 8 à 10 heures ;  
mardi et vendredi, de 9 à 11 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

*Clinique de prothèse générale et chirurgicale.* 7 h.

Lundi, mardi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,  
à 8 heures. Inst. dent.

*Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale.* 4 h.

Jeudi, à 7 heures 30. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffi**, professeur à l'Institut dentaire.

*Couronnes et appareils à pont.* 6 h.

*Clinique.*

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

*Cours théorique.*

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

*Stomatologie normale.* 2 h.

[A lieu au semestre d'été.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.  
*Chirurgie générale et appliquée à l'art dentaire.* 1 h.  
Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.  
*Pharmacologie.* 2 h.  
Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.  
*Stomatologie clinique.* 1 h.  
Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;  
le mardi, le jeudi et le samedi, de 14 à 18 heures ; le lundi, le  
mercredi et le vendredi, de 14 à 19 heures.

## Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes  
que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine  
(p. 54).

# INSTITUT DENTAIRE

| Heures  | Lundi                | Mardi                | Mercredi | Jeudi                          | Vendredi             | Samedi   |
|---------|----------------------|----------------------|----------|--------------------------------|----------------------|----------|
| 8 à 9   | Bardet<br>Guillermin | Bardet<br>Guillermin | Bardet   | Bardet<br>Guillermin (7 h. 30) | Bardet<br>Guillermin | Bardet   |
| 9 à 10  | Bardet<br>Guillermin | Bardet<br>Guillermin | Bardet   | Bardet                         | Bardet<br>Guillermin | Bardet   |
| 10 à 11 |                      | Bardet               | Julliard |                                | Bardet               |          |
| 11 à 12 |                      | Wartmann             |          |                                | Wartmann             | Wartmann |
| 14 à 15 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 15 à 16 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 16 à 17 | Métral               | Métral               | Métral   |                                | Métral               | Métral   |
| 17 à 18 | Pfæfli               | Pfæfli               |          |                                | Pfæfli               |          |
| 18 à 19 | Pfæfli               | Pfæfli               |          |                                | Pfæfli               |          |

# FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Eugène CHOISY, Doyen.

|   | Salle |
|---|-------|
| <b>M. Eugène Choisy, prof. ord.</b>   |       |
| <i>Le christianisme aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.</i>  | 2 h.  |
| Lundi, à 8 heures, et vendredi, à 9 heures.   | 28.   |
| <i>Histoire générale du christianisme.</i>  | 1 h.  |
| Samedi, à 10 heures.  | 29.   |
| <i>Cours spécial. — Étude du catéchisme de Calvin.</i>  | 1 h.  |
| Vendredi, à 15 heures.  | 29.   |
| <b>M. Jules Breitenstein, prof. ord.</b>  |       |
| <i>Introduction au Nouveau Testament.</i>   | 3 h.  |
| Lundi, mardi et mercredi, à 9 heures.   | 28.   |
| <i>Exégèse des Actes des Apôtres.</i>   | 1 h.  |
| Vendredi, à 11 heures.  | 28.   |
| <i>Histoire du texte du Nouveau Testament.</i>  | 1 h.  |
| Mercredi, à 14 heures.  | 29.   |
| <i>Lecture cursive du Nouveau Testament.</i>  | 1 h.  |
| Mardi, à 14 heures.   | 29.   |
| <i>Introduction aux études théologiques.</i>  | 1 h.  |
| Mardi, à 11 heures.   | 29.   |
| <i>Éléments du grec du Nouveau Testament.</i>   | 2 h.  |
| (Jours et heures à fixer.)  |       |
| <i>Séminaire de Nouveau Testament.</i>  | 1 h.  |
| (Jours et heures à fixer.)  |       |
| <b>M. Ernest Rochat, prof. ord.</b>   |       |
| <i>Le catholicisme au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle ; son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.</i> | 2 h.  |
| Lundi et mardi, à 10 heures.  | 28.   |
| <i>Le modernisme catholique.</i>  | 1 h.  |
| Mercredi, à 10 heures.  | 28.   |
| <b>M. John Gaillard, prof. ord.</b>   |       |
| <i>Morale chrétienne. — La morale des relations.</i>  | 2 h.  |
| Mardi, à 11 heures et samedi, à 9 heures  | 28.   |

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <i>Homilétique.</i> — Etude de quelques orateurs de la chaire.                                      | 1 h. | 28. |
| Mercredi, à 11 heures.  |      |     |
| <i>Exercices d'homilétique et diction.</i>  | 1 h. | 29. |
| Vendredi, à 10 heures.  |      |     |
| <b>M. Auguste Lemaitre, prof. ord.</b>  |      |     |
| <i>Dogmatique.</i> — Dieu et le monde; la création. — Doctrine du péché.                            | 3 h. | 28. |
| Mardi, vendredi et samedi, à 8 heures.  |      |     |
| <i>Patristique latine.</i> — Lecture de textes choisis.   | 1 h. | 29. |
| Mercredi, à 10 heures.  |      |     |
| <i>Cours spécial.</i> — La personnalité humaine et l'Evangile.                                      | 1 h. | 28. |
| Vendredi, à 16 heures.  |      |     |
| <b>M. Auguste Gampert, prof. ord.</b>   |      |     |
| <i>Introduction à l'Ancien Testament.</i>   | 2 h. | 28. |
| Samedi, à 10 et à 11 heures.  |      |     |
| <i>Exégèse de l'Ancien Testament.</i> — Textes des livres prophétiques.                             | 2 h. | 28. |
| Lundi, à 11 heures, et mercredi, à 8 heures.  |      |     |
| <i>Grammaire hébraïque.</i>   | 3 h. | 29. |
| Lundi, à 10 h.; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 h.   |      |     |
| <i>Etude générale de l'Ancien Testament</i> (1 <sup>re</sup> année).                                | 1 h. | 29. |
| Mardi, à 8 heures.  |      |     |
| <i>Les idées morales et religieuses de l'Ancien Testament.</i>                                      | 1 h. | 28. |
| Vendredi, à 15 heures.  |      |     |
| <b>M. Georges Berguer, prof. extr.</b>  |      |     |
| <i>Psychologie religieuse.</i> — Principes et méthode. — Psychologie de la conversion.              | 1 h. | 28. |
| Mardi, à 15 heures.   |      |     |
| <i>Histoire des religions.</i> — Prolégomènes. Animisme, tabous, totémisme, mythes sacrifices, etc. | 2 h. | 28. |
| Mardi et vendredi, à 17 heures.   |      |     |

EXERCICES DE PRÉDICATION

Trois fois par semaine devant un jury de la Faculté.

COURS DE PRIVAT-DOCENT

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <b>M. Henri Alex. Junod, ancien missionnaire.</b> |      |     |
| <i>La vie sociale des Bantous et son avenir.</i>  | 1 h. | 28. |
| Mercredi, à 17 heures.                            |      |     |

PRIVAT-DOCENT

|   |      |     |
|---|------|-----|
| <b>M. Adolf Keller, Dr théol. h. c.</b>   |      |     |
| <i>L'activité sociale des Eglises</i> (tendances diverses et manifestations internationales). | 1 h. | 28. |
| Mardi, à 16 heures.   |      |     |

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1<sup>o</sup> Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2<sup>o</sup> Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3<sup>o</sup> Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes<sup>1</sup>. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

<sup>1</sup> Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Charles WERNER.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 25 juin 1929.

Le Conseiller d'Etat

chargé du Département de l'Instruction publique :

Albert MALCHE.

## FACULTÉ DE THÉOLOGIE

| Heures  | Lundi             | Salle    | Mardi                    | Salle    | Mercredi                | Salle    | Jeudi | Salle | Vendredi            | Salle    | Samedi            | Salle    |
|---------|-------------------|----------|--------------------------|----------|-------------------------|----------|-------|-------|---------------------|----------|-------------------|----------|
| 8 à 9   | Choisy            | 28       | Lemaitre<br>Gampert      | 28<br>29 | Gampert                 | 28       |       |       | Lemaitre<br>Gampert | 28<br>29 | Lemaitre          | 28       |
| 9 à 10  | Breitenstein      | 28       | Breitenstein             | 28       | Breitenstein<br>Gampert | 28<br>29 |       |       |                     |          | Gaillard          | 29       |
| 10 à 11 | Rochat<br>Gampert | 28<br>29 | Rochat                   | 28       | Rochat<br>Lemaitre      | 28<br>29 |       |       | Gaillard            | 28       | Gampert<br>Choisy | 28<br>29 |
| 11 à 12 | Gampert           | 28       | Gaillard<br>Breitenstein | 28<br>29 | Gaillard                | 28       |       |       | Breitenstein        | 28       | Gampert           | 28       |
| 14 à 15 |                   |          | Breitenstein             | 29       | Breitenstein            | 29       |       |       |                     |          |                   |          |
| 15 à 16 |                   |          | Berguer                  | 28       |                         |          |       |       | Gampert<br>Choisy   | 28<br>29 |                   |          |
| 16 à 17 |                   |          | Keller                   | 28       |                         |          |       |       | Lemaitre            | 28       |                   |          |
| 17 à 18 |                   |          | Berguer                  | 28       | Junod                   | 28       |       |       | Berguer             | 28       |                   |          |

conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

### Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

### Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

### Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Au retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1930 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

### Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Les étudiants anglais et américains à l'Académie de Genève au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

### Prix D<sup>r</sup> Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*De l'obligation scolaire dans les pays européens.*

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants de l'Université de Genève.

b) les gradués de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

### Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

### Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des gradués de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou gradués de l'Université de Genève.

L'Université décernera, s'il y a lieu, en 1931, une ou plusieurs bourses d'études.

Les candidats devront envoyer leur inscription au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1<sup>er</sup> mars 1931, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

## FACULTÉ DES SCIENCES

### Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixe la valeur.

### Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une

question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

#### Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M<sup>me</sup> Rigaud-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1930, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoi-

res d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

#### Fonds Ernest Solvay.

*pour recherches sur des sujets de chimie théorique.*

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas, M. E. Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5,000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermination des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission des Fonds universitaires*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

#### FACULTÉ DES LETTRES

#### Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1930, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

**Prix Amiel.**

(Fondé par M<sup>me</sup> L. Strœhlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de philosophie dont le choix est laissé aux candidats (philosophie pure dans ses différentes branches, histoire de la philosophie).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté ; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

**Prix Aloys Blondel.**

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une œuvre de poésie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

**Prix Paul Duproix.**

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1931, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre ; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

**FACULTÉ DE DROIT**

**Prix Edgar Aubert.**

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral* ou de *droit international intéressant directement la Suisse*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1930, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Etude de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière de causalité dans les obligations civiles.*

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

Le prix pourra être partagé.

### Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

## FACULTÉ DE MÉDECINE

### Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1930, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté :

*La recherche du métabolisme basal en pathologie et en thérapeutique chirurgicales.*

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1930 à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Recherches expérimentales sur l'étiologie et la pathogénie de la cirrhose hépatique.*

Les mémoires manuscrits, en langue française, doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930, au Doyen de la Faculté de Médecine.

Seront admis à concourir :

1<sup>o</sup> Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2<sup>o</sup> Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3<sup>o</sup> Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

### Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1930, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

#### DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admi-

ses au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

### Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1930, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Policlinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix doivent être remis avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

## FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

### Prix Munier.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

*Le conflit entre Luther et Zwingli au sujet de la Sainte-Cène*  
(colloque de Marbourg, 1529).

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

### DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui seront immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en Théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Le prix ne peut être ni diminué ni partagé ; il ne sera pas décerné si aucun mémoire n'en est jugé digne par le jury.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

### Prix Georges Fulliquet.

La Faculté décernera, en juin 1930, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systéma-

tique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1<sup>o</sup> les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2<sup>o</sup> les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3<sup>o</sup> les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1<sup>er</sup> janvier 1930.

*Au nom de l'Université :*

Charles WERNER, Recteur.

## FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décernés par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. EDGAR AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE-MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. THÉODORE CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.

16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÈBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. ARTHUR DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.
29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
31. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
32. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
33. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
34. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
35. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
36. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
37. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
38. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
39. Jean DE SOUKOSANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.

## EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

### *Des étudiants et des auditeurs.*

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les *étudiants* des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les *étudiants* immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les *étudiants* et les *auditeurs* doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux *étudiants* et aux *auditeurs*. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

### *Dispositions financières.*

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les *étudiants* doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les *étudiants* qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 40 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée<sup>1</sup>.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs ;

#### *Des grades et des examens.*

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1° Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2° Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

<sup>1</sup> La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques ; ès sciences naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences psychologiques ; en pharmacie ; ès sciences économiques ; en sociologie ; en droit ; ès sciences politiques ; en théologie ; en médecine ; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste ; diplôme de pharmacien ; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences. — Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne. — Certificats pédagogiques.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

- 1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.
- 2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.
- 3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.
- 4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 1).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires ; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

## COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au **Bureau du Comité de Patronage**, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au **Bureau officiel et gratuit de renseignements**, place des Bergues, 3.

## CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1<sup>er</sup> mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1<sup>o</sup> de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève ; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes ;

2<sup>o</sup> d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1<sup>er</sup> octobre.

## CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE POUR LES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Étudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

## Renseignements utiles à MM. les Étudiants.

La *Salle des Journaux*, dirigée par un comité de professeurs et d'étudiants est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

*Bibliothèque publique et universitaire.*

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeûne Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, Sciences économiques et sociales, Droit et Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1<sup>er</sup> juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur du Jardin, M. John Briquet, D<sup>r</sup> ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, moyennant l'autorisation de l'Archiviste, M. le professeur Paul-E. Martin.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.



## ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

### PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 10.  
Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.  
Bally, Charles, rue Prevost-Martin, 53.  
Bard, Louis, rue Michel-Ange, 36, Paris, XVI<sup>e</sup>.  
Batteili, Frédéric, boulevard des Tranchées, 14.  
Berguer, Georges, presbytère de Genthod.  
Beutner, Oscar, quai des Eaux-Vives, 46.  
Bickel, Georges, place Beau-Séjour, 2.  
Bohnenblust, Gottfried, avenue des Vollandes, 2.  
Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.  
Borgeaud, Charles, Onex.  
Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.  
Bovet, Pierre, chemin de Florissant, 47.  
Breitenstein, Jules, rue de Veyrier, 6, Carouge.  
Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.  
Bujard, Eugène, place Claparède, 4.  
Burky, Charles, quai des Bergues, 29.  
Chavanne, Louis, rue G.-Leschol, 1.  
Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.  
Chodat, Fernand, chemin Rieu, 9.  
Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.  
Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.  
Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.  
Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.  
Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.  
Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.  
Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.  
Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.  
D'Espine, Adolphe, rue Beauregard, 6.  
DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.  
Duparc, Louis, Ecole de Chimie.  
Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.  
Eternod, Auguste, Bastide du Fournel, Juan-les-Pins, A.-M., France.  
Fehr, Henri, route de Florissant, 110.  
Folliet, Edouard, rue de la Croix-d'Or, 12.  
François, Alexis, route de Florissant, 8.  
Gaillard, John, cours des Bastions, 13.  
Gampert, Auguste, rue Töpfler, 11 bis.  
Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.  
Gautier, Raoul, avenue Marc-Monnier, 4.  
Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.  
Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis, Champel.  
Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.  
Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.  
Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.  
Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.  
Kaden, Erich Hans, rue d'Italie, 9.  
Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.  
Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.  
Lemaître, Auguste, route des Acacias, 24.  
Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.  
Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.

- MM. Long, Edouard, boulevard Helvétique, 15.  
 Malche, Albert, avenue des Vollandes, 2.  
 Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.  
 Martin, Victor, route de Florissant, 12.  
 Mayor, Albert, rue Adhémar-Fabri, 6.  
 Meumann, Gottlieb-August, Crêts de Champel, 10.  
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.  
 Mirimanoff, Dmitri, rue Tœpffer, 11 bis.  
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.  
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.  
 Naville, Adrien, chemin Dumas, 14, Champel  
 Naville, François, rue Saint-Léger, 8.  
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.  
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.  
 Oltramare, Paul, La Pelouse, avenue des Bosquets, 19, Servette.  
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.  
 Pictet, Amé, rue Bellot, 13.  
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.  
 Pugnât, Amédée, rue Tœpffer, 21.  
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.  
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.  
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3, Crêts de Florissant.  
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.  
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.  
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.  
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.  
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Conches.  
 Seitz, Charles, rue de l'Evêché, 7.  
 Tiercy, Georges, villa La Pelouse, Versoix.  
 Töndury, Hans, Ensingerstrasse, 42, Berne.  
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.  
 Wavre, Rolin, rue LeFort, 25.  
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.  
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.  
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.  
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.  
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.  
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

**CHARGÉS DE COURS**

- MM. Babel, Antony, rue des Peupliers, 26.  
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.  
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.  
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.  
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.  
 Privat, Edmond, boulevard du Théâtre, 12.  
 Thibaudet, Albert, rue Merle-d'Aubigné, 3.  
 Valencien, Charles, rue des Caroubiers, 22, Acacias.

**PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE**

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Vallette, 5.  
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.  
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.  
 Pfäffli, François, rue de Candolle, 14.  
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

**PRIVAT-DOCENTS**

- MM. Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio.  
 Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.  
 Audeoud, Heuri, boulevard Helvétique, 17  
 Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.  
 Baudouin, Louis, avenue de la Grenade, 8.  
 Benrubi, Isaac, avenue Luserna, 42.  
 Betchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.  
 Bonnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.  
 Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.  
 Caleb, Albert, rue Bovy-Lysberg, 8.  
 Chaix, André, route de Chêne, 18.  
 Chatillon, Fernand, boulevard Helvétique, 15.  
 Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.  
 Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.  
 Cramer, Alec, rue de la Corratierie, 18.  
 Cuendet, Georges, chemin de Miremont, 18.  
 Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.  
 Dubois, Jules, rue des Caroubiers, 18, Acacias.  
 M<sup>lle</sup> Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.  
 MM. Forel, Oscar-Louis, La Falaise, Nyon.  
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.  
 Gilbert, René, rue de Hollande, 16.  
 Golay, Jean, quai des Bergues, 27.  
 M<sup>me</sup> Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.  
 MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.  
 Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 127.  
 Gysin, Marcel, boulevard du Pont-d'Arve, 6.  
 Hamburger, Ludwig, chemin Krieg, 5 bis.  
 Hassler, Otto, chalet du Jura, ch. des Esserts, Petit-Lancy.  
 Heinis, Hugo, rue Pré-Jérôme, 15 bis.  
 Hochreutiner, B. P. Georges, rue St-Victor, 40, Genève.  
 Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.  
 Junod, Henri-Alex., chemin de Grange-Canal, 29.  
 M<sup>me</sup> Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.  
 MM. Keller, Adolf, rue de Candolle.  
 Keller, Georges-Siegmund, ch. de Miremont, 35.  
 Kummer, Robert-Henri, avenue de Champel, 15.  
 Langenbach, Edmond, rue Lévrier, 9.  
 Ledermann, László, rue du Lac, 3.  
 Lévy, Fernand, rue Cavour, 5.  
 M<sup>lle</sup> Long, Pauline, Le Verger, chemin Liotard.  
 MM. Lugin, Jean-Philippe, rue Ferdinand-Hodler, 9.  
 Luyet, Basile, Florimont, Petit-Lancy.  
 Mantchik, Herz, Corratierie, 20.  
 Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.  
 Mitkovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.  
 Moppert, Gustave-G., rue de Candolle, 16.  
 de Morsier, Georges, asile de Bel-Air, Chêne.  
 Naville, André, boulevard de la Tour, 6.  
 Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.  
 Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 4.  
 Pazziani, Auguste, avenue du Mail, 20.  
 Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.  
 Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.  
 M<sup>lle</sup> Ponce, Kitty, villa Grand Air, ch. de Pesay, Grand-Lancy.  
 MM. Potulicki, Michel, hôtel Bellevue, quai du Mont-Blanc.  
 Rabinowicz, Léon, avenue de Champel, 35.  
 Raymond, Marcel, route de Malagnou, 31.  
 Regard, Georges-Louis, rond-point de Plainpalais, 5.  
 Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.

- MM. Roget, François-Frédéric, Le Manoret, Vandœuvres.  
Roulet, Maurice, boulevard Helvétique, 6.  
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.  
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.  
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 4.  
Salvadori, Guglielmo, Begnins (Vaud).  
Schopfer, William-H., rue Pierre-Fatio, 12.  
Sechehaye, Albert, rue de l'Université, 5.  
M<sup>lle</sup> Sommer, Louise, rue du Conseil-Général, 3.  
MM. Suss, Jude, rue du Conseil-Général, 11.  
Terrier, Claudius-Pierre, Grand-Lancy, 98.  
Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.  
Velleman, Antoine, chemin Dumas, 17, Champel.  
Waegeli, Charles, avenue Pictet-de-Rochemont, 24.  
Walther, Léon, chemin de Miremont, 35.  
Wassmer, Eugène, rue Alcide-Jentzer, 2.  
M<sup>lle</sup> Welt, Ida, route de Malagnou, 7.  
MM. Yersin, Henri, chemin Dumas, 6.  
Zaytzeff, Nicolas, rue Carteret, 12.  
Zbinden, Louis, route de Florissant, 9.  
Zender, Justin, Pinchat s/Carouge.  
Ziégler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

---

**Secrétaire de l'Université :**

M. Roussy, Albert, Université.

**Caissier-comptable de l'Université :**

M. Mossaz, John, Université.

**Commis :**

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.  
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 80.

---

**Appariteur des Facultés :**

M. Brisselet, Paul, Université

---

**Concierges :**

|   |   |
|---|---|
| M. Clément, Emile, Université.                                    | M. Cornamusa, Alphonse, Clinique infantile.         |
| M. Francoual, Abel, Ecole de Chimie.                              | M. Chapuis, Robert, Polyclinique.                   |
| M <sup>me</sup> Becchio Julie, Ecole de Médecine.                 | M. Clément, Francis, Institut d'Hygiène.            |
| M <sup>me</sup> Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M <sup>me</sup> Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M <sup>me</sup> Ludy, Emma, Maternité.                            | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale.       |
|   | M. Vallier, John, Observatoire.                     |

